

COMMUNE DE BUSSANG

Département des Vosges



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Commune de BUSSANG



PCS remis à jour en Aout 2024

Version Publique

Table des matières

Délibération n°094/2024 du 19 septembre 2024	5
Arrêté Municipal n°151/2024 du 5 octobre 2024	6
1. DIAGNOSTIC DES RISQUES	7
1.1. Risque Inondation	8
1.2. Risque Sismique	10
1.3. Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)	11
1.4. Risque Mouvement de terrain affaissement minier	12
1.5. Autres risques	13
2. RECENSEMENT DES ENJEUX	14
2.1. Enjeux humains	15
2.1.1. Population permanente	15
2.1.2. Liste des personnes fragiles recensées en mairie	15
2.1.3. Liste des Établissements Scolaires et Garderie	16
2.1.4. Liste des Établissements de Soins et de Santé	16
2.1.5. Liste des lieux d'hébergement de groupe	16
2.1.6. Liste des lieux publics	17
2.1.7. Liste des salles de spectacles et de rassemblements	17
2.1.8. Liste des meublés de tourisme impactés (population saisonnière)	18
2.2. Enjeux d'infrastructures	19
2.2.1. Voie verte	19
2.2.2. Ponts et ponts privés	19
2.2.3. Routes	21
2.2.4. Réseau d'eau potable	22
2.2.5. Transformateurs ENEDIS	29
2.2.6. Réseau téléphonique et fibre	35
2.3. Enjeux économiques	36
2.3.1. Commerces	36
2.3.2. Entreprises	36
2.3.3. Artisans	37
2.3.4. Agriculteurs	37

2.4.	Cartographie des enjeux et plans de zonage PPRI	38
3.	RECENSEMENT DES MOYENS	43
3.1.	Moyens humains	44
3.2.	Moyens matériels	45
3.2.1.	Moyens communaux ou intercommunaux	45
3.2.2.	Moyens privés	47
4.	ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE	49
4.1.	La cellule communale de crise (CCC)	50
4.2.	Organisation de l'Alerte	51
4.2.1.	Personnes chargées de la réception de l'alerte lancée par la préfecture	51
4.2.2.	Règlement d'alerte	51
4.2.3.	Quel message d'alerte ?	51
4.3.	Les actions prévues par la commune en cas de crise	52
4.3.1.	Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde	52
4.3.2.	Actions relatives à la population	52
4.3.3.	Relatives aux infrastructures de la commune	53
4.4.	Fiches d'actions de chaque responsable de domaine	56
5.	ANNUAIRE OPERATIONNEL	63

Tableau de mise à jour

Numéro de version	Date de mise à jour	Objet de la mise à jour
Version 1	Mars 2015	Première version du document
Version 2	Juillet 2017	Mise à jour du risque inondation suite à Arrêté Préfectoral n°902/2016/DDT du 21 novembre 2016
Version 2.1	Aout 2019	Mise à jour population, activités et contacts
Version 2.2	Juin 2020	Mise à jour population, activités et contacts et responsables/suppléants suite élections
Version 2.3	Février 2022	Mise à jour population, activités et contacts
Version 3	Aout 2024	Mise à jour population, activités et contacts, ajout transformateurs et relais Télécom/Fibre

Liste de diffusion du PCS et du DICRIM :

- Madame la Préfète des Vosges (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles),
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges (SDIS 88),
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie des Vosges,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie du Thillot,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention et de Secours de Bussang/St Maurice,
- Police Communautaire des Ballons des Hautes Vosges.

DEPARTEMENT DES
VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON DU
THILLOT

Date de convocation : 12 septembre 2024

Nombre effectif et légal des membres
du Conseil Municipal 15

Nombre de membres en exercice
actuellement 15

Nombre de membres présents à la
séance 14

Nombre de membres ayant signé la
délibération 14

Extrait affiché le :
20 septembre 2024

Expédié à la Préfecture le :
20 septembre 2024

N° DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS :

094/2024

OBJET :

AUTRES DOMAINES DE
COMPETENCES

Autres domaines de
compétence des Communes

Plan communal de sauvegarde –
mises à jour n°2

DELIBERATION RENDUE
EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le :
20 septembre 2024

Publiée ou notifiée le :
20 septembre 2024

DOCUMENT CERTIFIE
CONFORME

Le Maire,
Bachir AÏD

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 20/09/2024 à 11h01

Référence de l'AR : 088-218800811-20240919-20240919_094-DE

Affiché le 20/09/2024 ; Certifié exécutoire le 20/09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSSANG

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSANG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, en session ordinaire.

Etaient présents :

M. Bachir AÏD, Maire ; MM. Pascale SPINNHIRNY, François ROYER, Sylvie LOHNER, Adjoint ; Francis VALDENNAIRE, François PARMENTIER, Manuel FIGUEIREDO, Sonia FIGUEIREDO, Anita LUTRINGER, Louis CLAUDE, Jean-Marie DREYER, Marie-Thérèse VINEL, Laurence COLIN, Francis MASSY, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ou excusés :

Mme Solange GUTKNECHT, Conseillère Municipale, qui donne procuration à Mme Sonia FIGUEIREDO, Conseillère Municipale.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du même Code, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Anita LUTRINGER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Conformément à l'alinéa 2 du même article, Mademoiselle Marjorie BOZZOLO, Secrétaire de Mairie, a été choisie comme Secrétaire Adjointe.

Monsieur le Maire indique que, par délibération n°064/2015 en date du 05 juin 2015, le Conseil Municipal a approuvé le plan communal de sauvegarde de la Commune.

Il rappelle que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

La commune de BUSSANG est concernée par les risques suivant :

- Inondation,
- Sismiques,
- Transport de matières dangereuses,
- Mouvement de terrain, affaissement minier,

Monsieur le Maire invite aujourd'hui le Conseil Municipal à approuver les mises à jour n°2 dudit plan et en donne lecture.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité,

Conformément à l'avis émis par la Commission « toutes confondues » lors de sa séance en date du 14 septembre 2024,

PREND ACTE et APPROUVE les mises à jour n°2 du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Bachir AÏD

Bachir AÏD
2024.09.20 10:54:35 +0200
Ref:7239694-1085595-1-D
Signature numérique
le Maire

Arrêté Municipal n°151/2024 du 5 octobre 2024

Portant mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Bussang

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 07/10/2024 à 10h38
Référence de l'AR : 088-218800811-20241005-ARR2024151-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

portant mise à jour du

Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Bussang

ARRÊTÉ N°151/2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BUSSANG,

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n°699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la réparation des dommages ;

VU le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté préfectoral n°382/2021/DDT du 08/12/2021, relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°902/2016/DDT du 21/11/2016, portant approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation Moselle Amont sur la commune de BUSSANG ;

VU l'avis favorable du Conseil Municipal dans sa séance du 19 septembre 2024 (délibération n°094/2024) ;

Considérant que la commune est exposée à de nombreux risques tels que : Inondation, Séismes, Transport de Matières Dangereuses et qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Arrête

Article 1^{er} : Le précédent arrêté n°130/2017 du 27 juillet 2017 est abrogé.

Article 2 : Le Plan Communal de Sauvegarde mis à jour est approuvé et prend effet à compter de ce jour. Il est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune ;

Article 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde fait l'objet, dès que besoin, d'une révision ;

Article 4 : Mesdames, Messieurs les adjoints, les conseillers municipaux, Mme le Secrétaire de Mairie, M. le chef du Centre de Secours, M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de le Thillot sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BUSSANG, le 5 octobre 2024



Bachir AID

Bachir AID
2024.10.07 10:19:55 +0200
Ref.7337509-11003145-1-D
Signature numérique
le Maire

1. DIAGNOSTIC DES RISQUES

1.1. Risque Inondation

Description

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone avec une hauteur d'eau et un courant variable. L'inondation est la conséquence de fortes pluies, de la rapide fonte des neiges ou encore de la combinaison des deux.

La commune de BUSSANG est soumise au risque inondation en raison des crues occasionnées par la Moselle.

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la Moselle-Amont révisé et approuvé par arrêté préfectoral n°902/2016/DDT du 21 novembre 2016 règlemente l'utilisation des sols des zones inondables. Une étude hydraulique de la rivière Moselle et de ses affluents sur le territoire de la commune de Bussang a été réalisée afin de connaître le risque inondation pour la crue de référence centennale au droit des enjeux importants de la commune.

Les résultats de cette étude mettent en évidence que la crue centennale est bien supérieure à la crue de 1990. La cartographie du PPRi a donc été modifiée afin de prendre en compte ces nouvelles connaissances du risque.

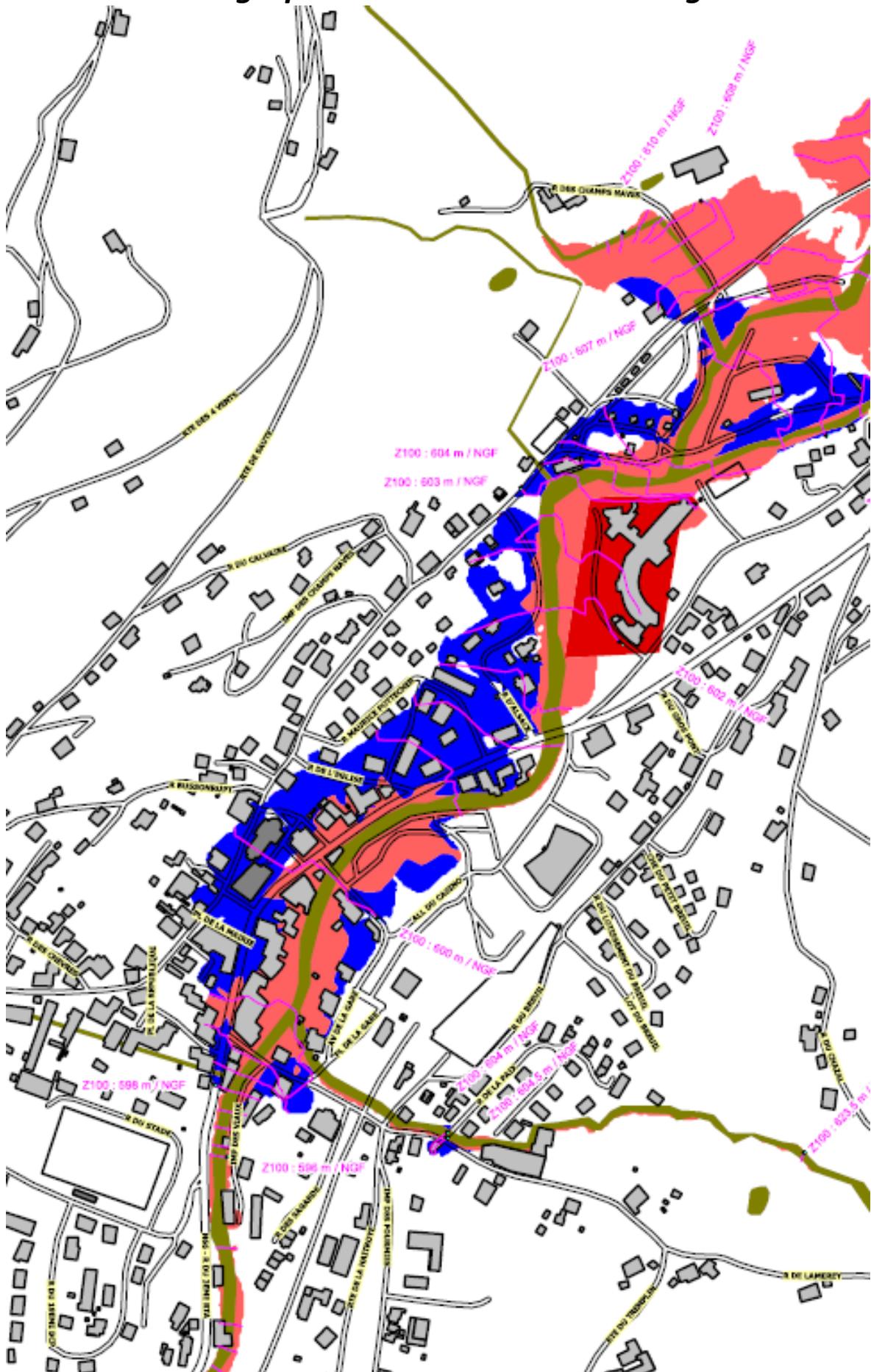
Historique des principaux événements connus de la commune (catastrophes naturelles)

Inondations et coulées de boue	16/05/1983
Inondations et coulées de boue	25/08/1986
Inondations et coulées de boue	16/03/1990
Inondations et coulées de boue	06/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	29/12/1999
Inondations et coulées de boue	12/03/2002



La Moselle

Cartographie PPRi du centre du village



1.2. Risque Sismique

Description

Un séisme, ou tremblement de terre, est une vibration du sol causée par une cassure en profondeur de l'écorce terrestre.

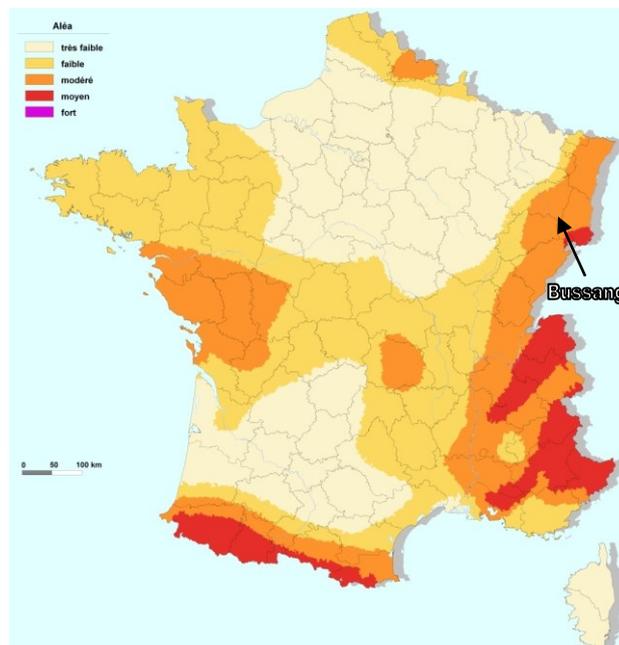
La préoccupation liée au risque sismique n'est pas majeure sur le territoire de la commune. Cependant, comme tout phénomène naturel, les séismes sont imprévisibles et méritent tout de même une attention vigilante.

D'après le zonage du territoire français établi par décret 2010-1255 du 22/10/2010, le risque sismique sur notre commune est qualifié de «Modéré».

Historique des principaux séismes vosgiens

Date	Lieux	Magnitude
1682	Env. de Remiremont	5,9
1821	Env. de Remiremont	5
1829	Env. de Remiremont	5
1831	Env. de Remiremont	5
1851	Env. de Remiremont	5
1858	Env. de Remiremont	?
1882	Env. du Val d'Ajol	5
1891	Env. de Corcieux-Gerbépal	5,5
1971	Env. de Rambervillers	5
1974	Env. de Rambervillers	5
1984	Env. D'Eloyes-Remiremont	5
1984	Env. D'Eloyes-Remiremont	6
1984	Env. D'Eloyes-Remiremont	5
2003	Env. de Rambervillers	5,4

Cartographie



1.3. Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Description

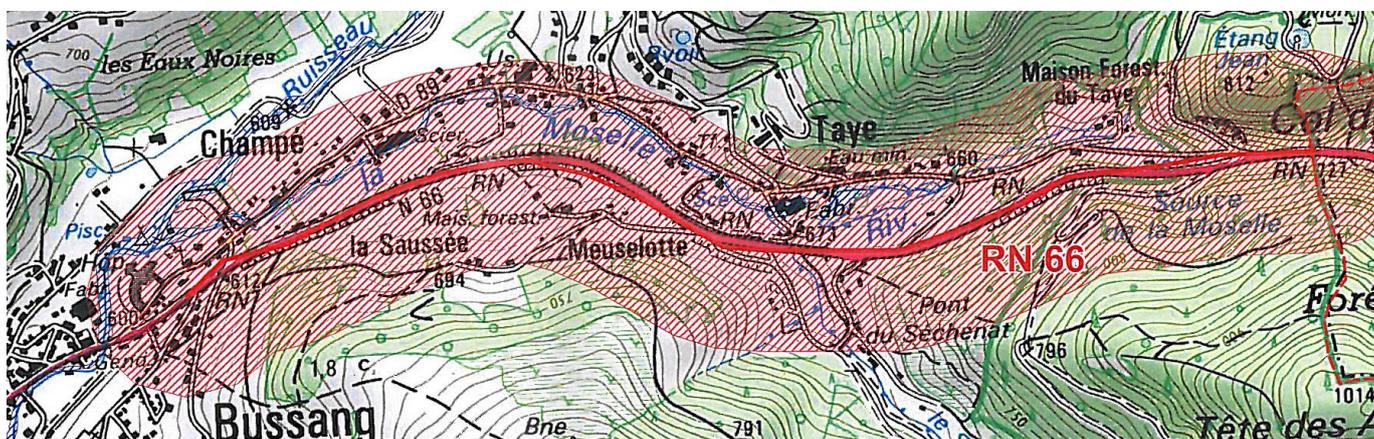
Le risque de transport de matières dangereuses ou radioactives correspond aux transports de transit ou de dessertes de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radioactifs, par voie routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation.

La commune de Bussang est concernée par le passage de poids lourds susceptibles de transporter des matières dangereuses dans la descente de la RN 66 (250 m de part et d'autre de l'axe de la voie)

L'application de réglementation nationale en matière de transport de matières dangereuses permet :

- la limitation des conditions de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires),
- la formation des personnels de conduite, la construction de citernes et de canalisations soumises à contrôle,
- l'identification précise des produits transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).

Cartographie



1.4. Risque Mouvement de terrain affaissement minier

Description

De nombreuses exploitations minières ont été réalisées dans le passé sur l'ensemble du territoire français dont le département des Vosges. Il subsiste depuis l'arrêt de l'exploitation des mines un risque localisé d'effondrement des ouvrages débouchant en surface.

La commune de Bussang est concernée par l'exploitation aux XVIème et XVIIIème siècles de la mine de Noire-Goutte.

Un certain nombre de puits et galeries ont été retrouvés.

A : Galerie de la Croix de Fresse

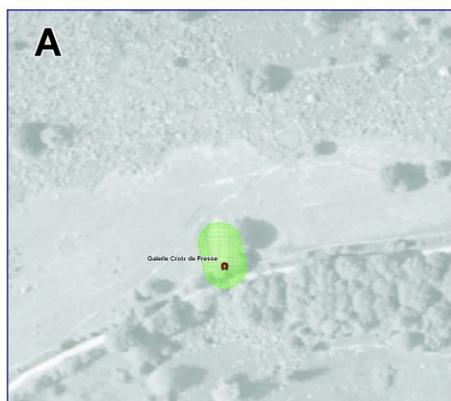
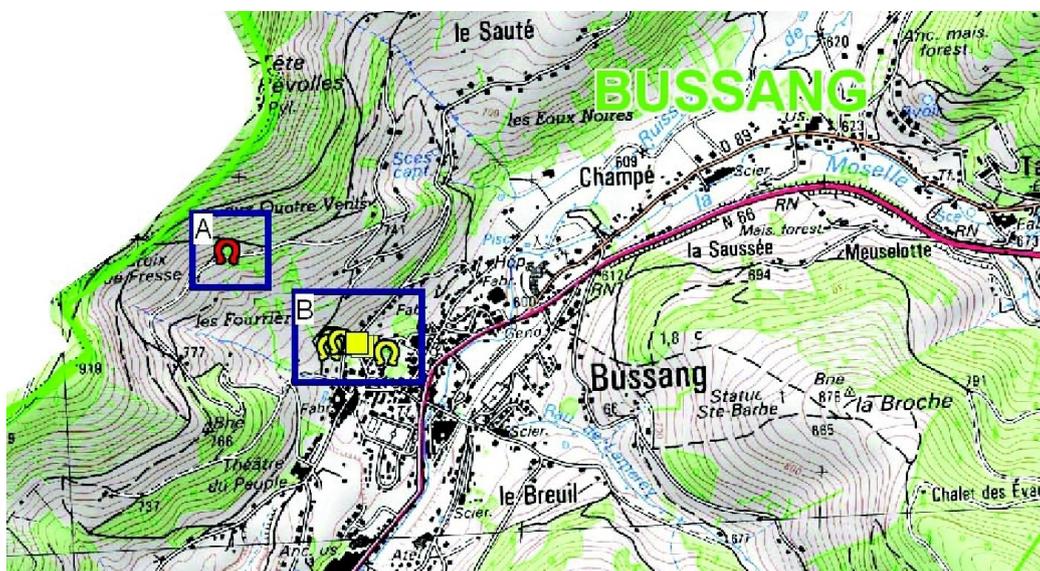
B : Galeries et puits de la mine de Noire-Goutte autour du bas de la Route de Sauté

Suite à une étude des aléas miniers sur les communes de Bussang, Fresse sur Moselle et Le Ménil par Géodéris en 2011 (rapport E2011/097DE) il ressort que les principaux aléas sont :

- Phénomène d'effondrement localisé qui a différentes origines dont la rupture des têtes de filon, la rupture du toit de galeries isolées et la rupture des têtes de puits.
- Phénomène de tassement sur les haldes (zones de dépôt des déblais dépourvus de minerai).

Il a été exclu l'occurrence d'effondrements généralisés et d'affaissement sur l'ensemble des secteurs sous-minés.

Cartographie



1.5. **Autres risques**

D'autres risques sont présents sur la commune mais ne nécessitent pas la mise en place de procédures de sauvegarde particulières.

- **Risque nucléaire :**
Le confinement de la population sera déclenché par le signal convenu (5 coups de sirène montants puis descendants). Se reporter au plan communal de distribution d'iode pour la marche à suivre.
- **Risque feux de forêt :**
Le département des Vosges étant particulièrement boisé le risque de déclenchement de feux de forêt peut être accru lors de périodes de sécheresse.
- **Risque radon :**
Le gaz radioactif radon est libéré naturellement dans l'environnement et provient de la dégradation de l'uranium et du radium présents dans la croûte terrestre. Comme ces éléments, il est présent partout à la surface de la terre mais plus particulièrement dans les sous-sols granitiques et volcaniques.
La concentration de ce gaz est réglementée dans les zones géographiques considérées comme prioritaires (31 départements dont les Vosges). Une obligation de surveillance de l'exposition au radon dans certains lieux ouverts au public est instaurée dans ces secteurs, plus particulièrement dans les catégories de bâtiments dans lesquels le temps de séjour peut être important :
 - Les établissements d'enseignement et les lieux d'internat ;
 - Les établissements sanitaires et sociaux disposant d'une capacité d'hébergement (notamment les crèches et hôpitaux) ;
 - Les établissements pénitentiaires ;
 - Les établissements thermaux.
- **Risque engins de guerre résiduels :**
Dans le département des Vosges, chaque année des opérations de déminage ont lieu suite à la découverte d'engins explosifs, soient issus de munitions anciennes, soit en cas de suspicion de bombe historique, etc. Un engin de guerre, même détérioré, peut toujours se révéler dangereux aussi il est fortement conseillé de s'éloigner et d'avertir la mairie qui lancera une procédure de déminage auprès de la Préfecture.
- **Risques climatiques :**
Des phénomènes venteux importants (tempêtes, tornades) peuvent se produire ponctuellement dans certaines conditions particulières. Selon le degré de l'alerte lancée par Météo France la population est invitée à éviter tout déplacement, à rester chez soi et se tenir informée de la situation.

En cas de fortes chaleurs (canicule) ou de grand froid, des plans spécifiques sont lancés par l'état. Un registre nominatif est tenu en mairie et permet aux personnes fragiles (retraités vivant seuls, handicapés...) de se faire recenser et d'être visités par le CCAS ou les services sociaux en cas d'alerte importante.

2. RECENSEMENT DES ENJEUX

2.1. Enjeux humains

2.1.1. Population permanente

Risque sismique sur l'ensemble de la commune, habitant considéré adulte à partir de 18 ans et personne âgée à partir de 75 ans.

Recensement des habitations impactées par un risque (le détail est donné dans l'annuaire à la fin du PCS)

Nom de la Rue	Nb d'habitants	Descriptif	Risque(s) concerné(s)
Place de la Mairie	12	7 adultes, 5 enfants, 3 RS	Inondations
Impasse des Viaux	4	4 adultes	Inondations
Avenue de la Gare	7	3 Personnes Agées, 3 adultes, 1 enfant, 3 RS	Inondations
Rue de Lamerey	5	4 adultes, 1 enfant	Inondations
Rue de l'Église	13	1 PSH, 10 adultes, 2 enfants, 3 RS	Inondations
Rue de Bussonrupt	4	1 Personne Handicapée, 3 adultes	Inondations
Rue Maurice Pottecher	43	6 Personnes Agées, 24 adultes, 13 enfants	Inondations
Rue du 3 ^{ème} RTA	25	20 adultes, 5 enfants, 4 RS	Inondations
Route de la Hutte	3	2 Personnes Agées, 1 adulte, 1 RS	Inondations
Rue des Champs Navés	1	1 Personne Agée 2 RS	Inondations / TMD
Rue de Champé	13	8 adultes, 5 enfants et 2 RS	Inondations / TMD
Rue d'Alsace	40	8 PA, 27 adultes, 5 enfants, 7 RS	Inondations / TMD
Rue Lutembacher	81	10 PA, 62 adultes, 9 enfants, 5 RS	Inondations / TMD
Route des Sources	41	3 PA, 35 adultes, 3 enfants, 7 RS	Inondations / TMD
Route du Drumont	0	1 Résidence Secondaire	TMD
Rue du Gros Pont	5	1 Personne Agée, 4 adultes	TMD
Chemin du Pré du Porc	1	1 adulte	TMD
Rue du Chazal	8	3 PA, 5 adultes, 1 RS	TMD
Rue de Meuselotte	9	8 adultes, 1 enfant, 2 RS	TMD
Rue du Séchenat	8	2 PA, 5 adultes, 1 enfant, 1 RS	TMD
Route du Charat	2	2 adultes, 1 RS	TMD
Rue du Breuil	36	5 PA, 26 adultes, 5 enfants, 4 RS	TMD
Impasse du Viaduc	2	2 adultes	TMD
TOTAL	363		

2.1.2. Liste des personnes fragiles recensées en mairie

NOM	Adresse	Téléphone	Personne responsable	Risque exposé
Liste disponible dans l'annuaire population à risque				

2.1.3. Liste des Établissements Scolaires et Garderie

NOM	Adresse	Cat. ERP	Téléphone	Risque exposé
Accueil Périscolaire	17 BIS Rue du Théâtre	4	03 29 61 18 01	Séismes
École Maternelle	17 BIS Rue du Théâtre	4	03 29 61 55 65	Séismes
École Primaire	17 Rue du Théâtre	5	03 29 61 52 61	Séismes

2.1.4. Liste des Établissements de Soins et de Santé

NOM / Gérant	Adresse bâtiment	Nombre de lits	Cat. ERP	Téléphone	Risque exposé
Hôpital Local EHPAD C2HVM	3 Rue Lutenbacher	156 places	4	03 29 61 50 40	Séismes / Inondations / TMD

2.1.5. Liste des lieux d'hébergement de groupe

(Hôtels, gîtes, centre de vacances, camping et chambres d'hôtes) :

NOM / Gérant	Adresse bâtiment	Capacité d'accueil couchages /total	Cat. ERP	Téléphone	Risque exposé
Domaine de Champé (Camping)	14 Rue des Champs Navés	393 personnes	5	03 29 61 61 51 06 08 64 38 98	Séismes / Inondations / TMD
Les 2 Clefs Gîte de Groupe TEURLINGS Steven RAVERT Ilse	1 Rue du 3ème RTA	40 personnes	4	07 57 06 75 53	Séismes / Inondations
Hôtel du Tremplin M. et Mme PILLER	8 Rue du 3ème RTA	185 personnes	5	03 29 61 35 19	Séismes / Inondations
Auberge Alsacienne STIER Sylvain ROYER Christine	27 Rue d'Alsace	24 / 60	5	03 29 23 28 21	Séismes / TMD
Gîte des Sources M. et Mme CHONAVEY	12 Route des Sources	30	5	03 29 23 96 82 06 36 88 75 66	Séismes / Inondations / TMD
Les Sapins Chambres d'hôtes M. et Mme STIEBER	2 Impasse du Viaduc	8	-	03 54 80 08 12	Séismes / TMD
Centre Communal du Quartier	8 Rue du Stade	120 / 30	4	03 29 61 50 05 (mairie)	Séismes
Centre Azureva	2 Rue de Larcenaire	418	3 et 4	03 29 61 51 74	Séismes
Gîte de la Bouloie	3 Route de la Bouloie	30	5	+32 476313442	Séismes
Ferme Auberge du Drumont	7 Route du Drumont	34 / 155	5	03 29 61 50 12	Séismes
Gîte de groupe Family Friends and Fools	6 Route de Chamaka	30	5		Séismes
Gîte l'Évasion M. et Mme CUINIER	31 Route de la Hutte	35	5	03 29 24 87 47 06 37 00 96 44	Séismes / Inondations

Centre de vacances de Damelevières Mme Nathalie ROUSSIN	2 Route du Col du page	44	4	03 29 61 60 54 03 29 61 61 65 (Mme)	Séismes
Maison Familiale de Villers les Nancy	6 Route des Champs Colnot	40	4	03 29 61 51 95 03 83 44 34 67 (Villers)	Séismes
Gite Jean Maillard ATC	20 Route des Champs Colnot	32	5	03 29 61 62 13 03 83 40 33 33 (Nancy)	Séismes
Maison d'accueil des comédiens "la Popotte"	20 Rue du Théâtre	30	5	03 29 61 50 48 03 29 61 62 47	Séismes
Les 4 Vents Chb. d'hôtes MERTZ Valentin DOUTERLUIGNE Delphine	6 Route des 4 Vents	15	-	06 87 96 68 90	Séismes
La Maison des douceurs M. Alain CROO	25 Rue du Théâtre du peuple	12	-	06 75 64 37 12	Séismes

2.1.6. Liste des lieux publics

NOM / Gérant	Adresse bâtiment	Risque exposé
Place de la Mouline	Avenue de la Gare	Séismes / Inondations
Buvette de la Source Marie	Route des Sources	Séismes / TMD / Inondations
Étang des Sources	Route des Sources	Séismes / TMD / Inondations
Rando ferrata	Route des Sources	Séismes / TMD
Source de la Moselle	Route des Sources	Séismes / TMD
Cimetière	Rue du Breuil	Séismes

2.1.7. Liste des salles de spectacles et de rassemblements

NOM / Gérant	Adresse bâtiment	Effectif total	Cat. ERP	Téléphone	Risque exposé
Maison des associations	1 Rue d'Alsace	305	3	03 29 61 50 05 03 29 61 97 40 (MDA)	Séismes / Inondations
Mairie / Salle des fêtes	2 Place de la Mairie	150	4	03 29 61 50 05	Séismes / Inondations
Église Sainte Barbe	Rue de l'église	350	3	03 29 61 50 05 (Mairie)	Séismes / Inondations
Théâtre du Peuple	40 Rue du Théâtre	1000	2	03 29 61 50 48 Ou 03 29 61 62 47	Séismes
Casino	9 Allée du Casino	1350	2	03 29 28 88 00	Séismes
Chalet de ski "Luc COLIN"	Chemin de Rochelotte	80	5	03 29 61 50 05 (Mairie)	Séismes
Stade Georges PERRIN (avec vestiaires)	Rue du Stade	1500	2	03 29 61 50 05 (Mairie)	Séismes
Office de tourisme	Place de la gare	19	5	03 56 11 00 90	Séismes

2.1.8. Liste des meublés de tourisme impactés (population saisonnière)

NOM / Gérant	Adresse bâtiment	Capacité d'accueil	Téléphone	Risque exposé
Non disponible dans la version publique du PCS				

2.2. Enjeux d'infrastructures

2.2.1. Voie verte

- Qui longe par endroits la Moselle (risque inondations)

2.2.2. Ponts et ponts privés

Sur la Moselle :

- **Pont communal P1 : Pont près de la Boucherie Villemin**



- **Pont communal P2 : Pont près de la place de la Mouline**



- **Pont P3 : Gros Pont sur la RN66**



- **Pont communal P4 : au niveau du n°15 Rue Lutembacher sur la RD89**



- **Pont communal P5 : au niveau du n°16 Route des Sources Neotec Plastique (accès aux n°20 et 22)**
- **Pont communal P6 : Pont de Ventron sur la Route des Sources**



- **Pont privé : Pont des pêcheurs (zoné rouge PPRI)**
- Pont privé : Pont d'accès aux 41 et 43 Rue du 3^e RTA
- Pont privé : Pont d'accès au 17 Rue du 3^e RTA
- Pont privé : Pont d'accès au 30 Rue Lutembacher
- Pont privé : Pont d'accès au 34 Rue Lutembacher
- Pont privé : Pont d'accès au 36 Rue Lutembacher
- Pont privé : Pont d'accès au 38 Rue Lutembacher
- Pont privé : Pont d'accès aux 38BIS, 38TER, 40 et 42 Rue Lutembacher
- Pont privé : Pont d'accès à la propriété Rucher de Lilou (4 Route des Sources)
- Pont privé : Pont d'accès au 6 Route des Sources
- Pont privé : Pont d'accès au terrain entre 6 et 8
- Pont privé : Pont d'accès au 8 Route des Sources
- Pont privé : Pont d'accès au Creux du Moulin (10 Route des Sources)
- Pont privé : Pont d'accès au Gite des Sources (12 Route des Sources)

Sur le ruisseau de la Hutte :

- **Pont communal P7 chemin du Pommerey : accès aux fermes PARMENTIER et HAMAMI ainsi qu'aux n°2 à 12 de la Rue**



- **Pont communal : Pont au niveau de l'ex Semelle Claie 12 Route de la Hutte**
- **Pont communal : Pont avant le gite l'Évasion 31 Route de la Hutte**
- **Pont communal : Pont d'accès aux dernières maisons de la Route de la Hutte (n°37, 38, 39 et 41)**

- **Sur le ruisseau de Lamerey :**

- **Pont communal : Pont d'accès à la Place de la Gare**



- **Pont communal : Pont d'accès à la Rue du Breuil**



- **Pont communal : Pont d'accès à la Rue de la Paix**



2.2.3. Routes

- RN66 sur les secteurs où elle longe la Moselle
- Voies secondaires à surveiller :
 - VC n°9a « Impasse des Viaux » en partant du pont P1 et longe la Moselle
 - VC n°10 « Avenue de la gare » celle-ci est délimitée par les ponts P1 et P2
 - Place de la Mairie et début de la Rue du Théâtre
 - VC n°13 « des Champs Navés » qui part de la place de la mairie ainsi que ses premières antennes « Rue de la Liberté », « Rue de l'Eglise », « Rue Maurice Pottecher » (HLM)
 - Voie privée « Rue de Champé » qui relie la RN66 et la Rue des Champs Navés
 - VC n°19 « Le Pommerey » avant et après le pont
 - Partie de la VC n°9 « du Tremplin » au niveau de l'embranchement avec la Rue de la Paix
 - RD n°89 « Rue Lutenbacher » qui longe la Moselle par endroits.
 - VC n°14 « Route des Sources » idem
 - Voie privée d'accès aux 38BIS, 38TER, 40 et 42 Rue Lutenbacher

2.2.4. Réseau d'eau potable

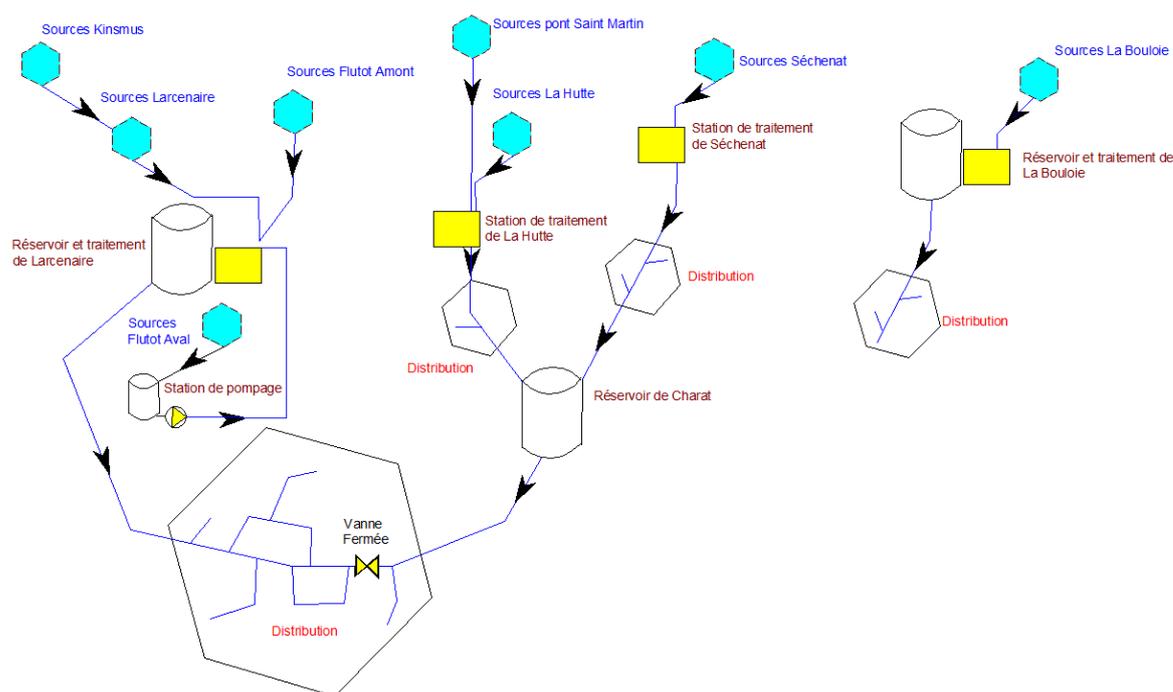
Les informations suivantes sont issues de l'étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la commune réalisée en 2012/2013 par la société IRH.

Plusieurs ressources sont utilisées : La Bouloie, Séchenat, La Hutte, Pont Saint Martin, Kinsmuss, Flutots et Larcenaire.

Le réseau se compartimente en 4 secteurs de distribution (contrôle sanitaire des eaux) : La Bouloie, Larcenaire (Bussang centre), Pont Saint Martin / La Hutte et Séchenat.

On distingue quatre unités de traitements, trois réservoirs et les réseaux de distribution.

L'architecture de l'ensemble des ouvrages est présentée ainsi :



La différence d'altitude des différents ouvrages de la commune donnent en réalité 5 modes de distribution distincts :

- Les eaux issues des sources Kinsmuss, Larcenaire, Flutot Amont sont traitées et stockées au Réservoir de Larcenaire avant de desservir la majeure partie de la commune.
- L'eau issue des sources de La Bouloie est traitée et stockée au réservoir avant d'être distribuée sur le secteur du même nom.
- Les eaux issues des sources Pont Saint Martin et de La Hutte sont traitées avant d'être dirigées vers le réservoir de Charat avec une distribution sur le parcours.
- L'eau issue des sources de Séchenat est traitée avant d'être dirigée vers le réservoir de Charat avec une distribution sur le parcours.
- Le mélange des eaux du réservoir de Charat est distribué et complète la desserte du bourg par rapport au réservoir de Larcenaire.
- Sur les pages suivantes :
 - Fiches des 4 UDI (Larcenaire, Bouloie, Séchenat et la Hutte)
 - Plan général d'adduction d'eau potable à partir de la ressource jusqu'à la distribution avec implantation des organes (ventouses, vannes de sectorisation, réducteurs de pression...)

Vues

Vue extérieure



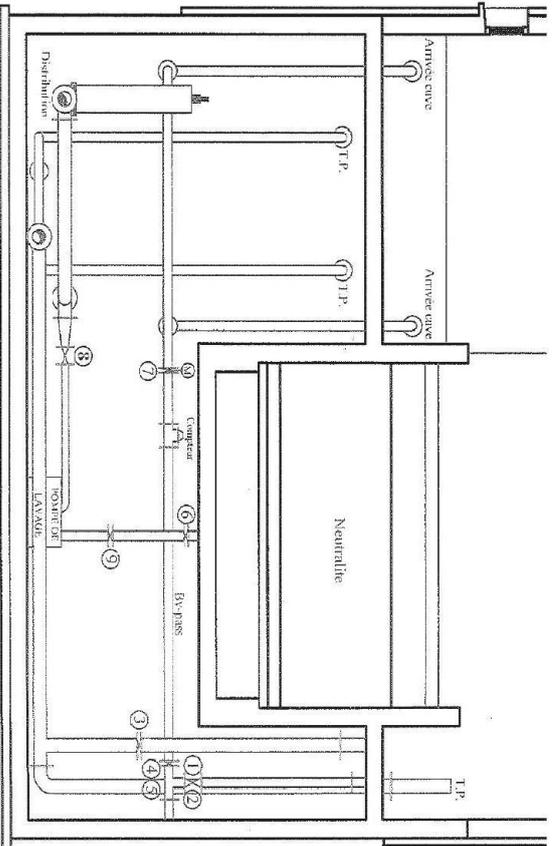
Bac d'arrivée et de filtration sur neutralité



Chambre de vannes



Schéma de fonctionnement



Caractéristiques des organes

Caractéristique du traitement	Pompage	Réservoir accolés à l'unité de traitement
<p>Filtre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Hauteur maximale : 1,50m Hauteur minimale : 1,30m Hauteur de plancher filtrant : 70 cm Dimensions du filtre : 3,70 m * 2,56 m <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Filtration sur grains de neutralité Entretien : Lavage du filtre à l'eau et à l'air à contre sens, avec ajout de matériel supplémentaire 	<p>L'alimentation du réservoir de Larcenaire est gravitaire</p> <p>Compteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> A l'arrivée des sources 	<p>Ouvrage cylindrique de capacité 380m³ comprenant 120 m³ réservée pour la défense incendie</p>

Station du Larcenaire

Localisation

Departement : Vosges (88)
 Commune : Bussang
 Hamneau : Larcenaire

Plan de localisation :



Coordonnées (Lambert 93) :

X	Y	Z (mNGF)
988 653,95	6 762 831,96	866,97

Données extraites du relevé GPS fait sur site

Caractéristiques dimensionnelles

Débit de la station	25 m ³ /h
Volume bâche de stockage	-
Type de traitement	Neutralisation

Etat, environnement

Génie civil en bon état,
 Installations bien entretenues.
 NB : installation nettoyée une fois par an

Vues

Vue extérieure



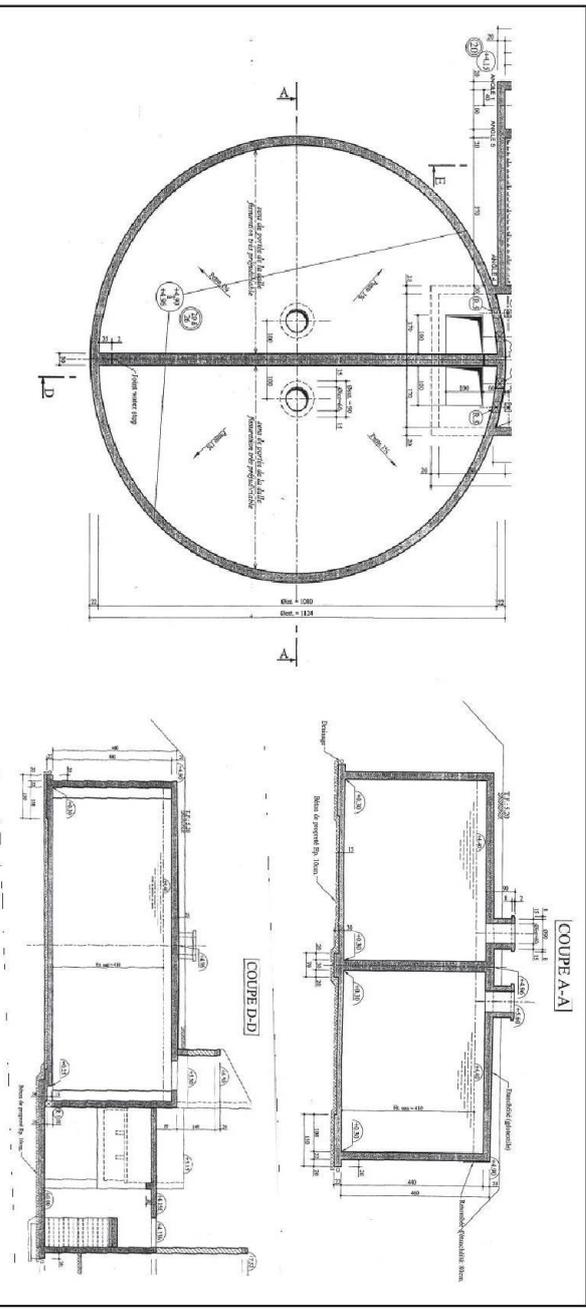
Accès cuves



Chambre de vannes



Schéma de fonctionnement



Caractéristiques des organes

Alimentation		Compteurs	
Gravitairement depuis la station de neutralisation de Larcenaire		A la mise en distribution	
Distribution			
Secteur desservi	Linéaire (ml)	Mode	Comptage
Centre village et Sud de la commune	17 500	gravitaire avec reducteur	Oui

Fiche ouvrage

Réservoir du Larcenaire

Localisation

Departement : Vosges (89)
 Commune : Bussang
 Ham eau : Larcenaire

Plan de localisation :



Coordonnées (Lambert 93) :		
X	Y	Z (mNGF)
988 653,95	6 762 831,96	866,97
Données extraites du relevé GPS fait sur site		

Caractéristiques dimensionnelles

Type	Cuves semi-enterrées
Volum e total	380 m³
Défense incendie	Oui
Résérve incendie spécifique	Par starter
Hauteur d'eau maximum	4,1 m

Etat environnement

Génie civil en bon état,
 Installations bien entretenues.
 NB : installation nettoyée une fois par an

Vues

Vue extérieure



Bac d'arrivée et de filtration sur neutraite

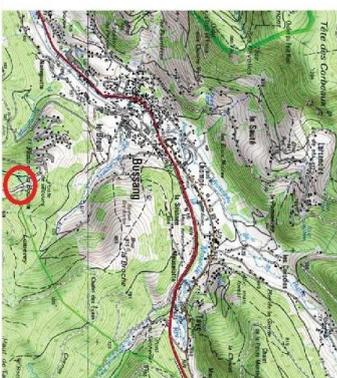


Traitement La Bouloie

Fiche ouvrage

Localisation
 Département : Vosges (88)
 Commune : Bussang
 Hamiau : La Bouloie

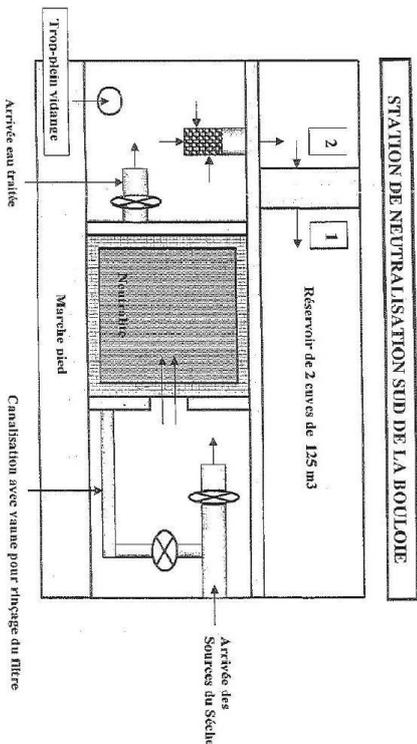
Plan de localisation :



Coordonnées (Lambert 83) :		
X	Y	Z (mNGF)
989 676,82	6 759 673,75	889,442
Données extraites du relevé GPS fait sur site		

Caractéristiques dimensionnelles	
Débit de la station	1,6 m ³ /h
Volume bache de stockage	-
Type de traitement	Neutraisation

Schema de fonctionnement



Caractéristiques des organes

Caractéristique du traitement
 Filtre :
 3 compartiments de 1/1,3 m
 Hauteur 1,30 m

Fonctionnement :
 Filtration sur grains de neutraite
 Entretien : Lavage du filtre avec de l'eau brule

Pompage
 L'alimentation du réservoir de la Bouloie est gravitaire

Etat environnement

Génie civil en bon état,
 Installations bien entretenues,
 NB : installation nettoyée une fois par an

Vues



Vue extérieure



Bac d'arrivée et de filtration sur neutraite



Bac d'eau traitée



Chloration

Station de Sechenat

Localisation
 Département : Vosges (88)
 Commune : Bussang
 Hamlet :



Plan de localisation :

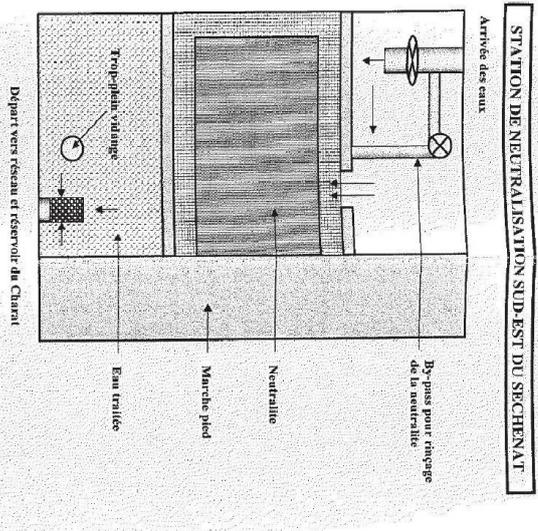
Coordonnées (Lambert 93) :		
X	Y	Z (mNGF)
990 580 52	6 780 688 14	729 88
Données extraites du relevé GPS fait sur site		

Caractéristiques dimensionnelles	
Debit de la station	1,6m ³ /h
Volumé oache de stockage	-
Type de traitement	Neutraisation

Etat environnement

Génie civil en bon état.
 Installations bien entretenues.
 NB : installation nettoyée une fois par an

Schema de fonctionnement



Caractéristiques des organes

Caractéristique du traitement

Filtere :
 3 compartiments de 1/1,3 m
 Hauteur 1,30m

Pompage
 Assurent l'alimentation du réservoir de Charat

Fonctionnement :
 Filtration sur grains de neutraite
 Entretien : Lavage du filtre avec de l'eau brute

Vues

Vue extérieure



Bac d'arrivée et de filtration sur neutraite



Chambre à vannes



Desinfection à l'eau de javel

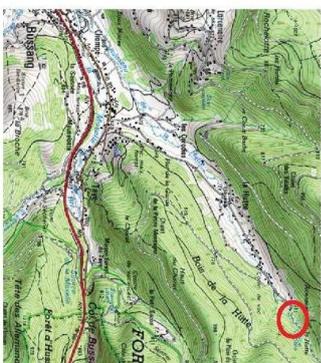


Station La Hutte

Localisation

Departement : Vosges (89)
Commune : Bussang
Hammeau :

Plan de localisation :



Coordonnées (Lambert 93) :

X	Y	Z (mNGF)
991 140 67	6 763 672 93	726 28

Données extraites du relevé GPS fait sur site

Caractéristiques dimensionnelles

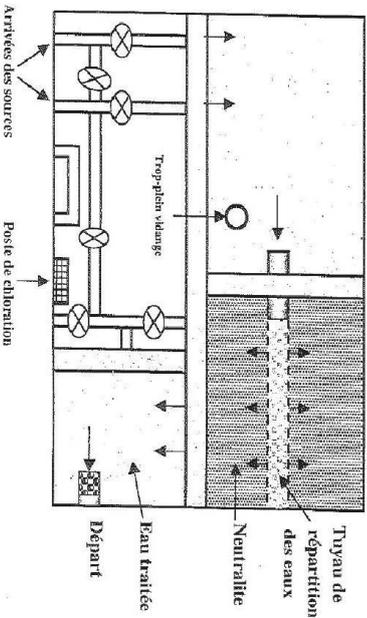
Débit de la station	2,2 m ³ /h
Volum e bache de stockage	-
Type de traitement	Neutraisation

Etat, environnement

Génie civil en bon état
Installations bien entretenues.
NB : installation nettoyée une fois par an

Schema de fonctionnement

**STATION DE NEUTRALISATION NORD-EST
LA HUTTE ET PONT MARTIN**



Caractéristiques des organes

Caractéristique du traitement

Fitre :
2 compartiments de 1/1,3 m
1 compartiments de 1/1 m
Hauteur 1,30m

Fonctionnement :

Filtration sur grains de neutraite
Entretien : Lavage du filtre avec de l'eau brute

Pompage

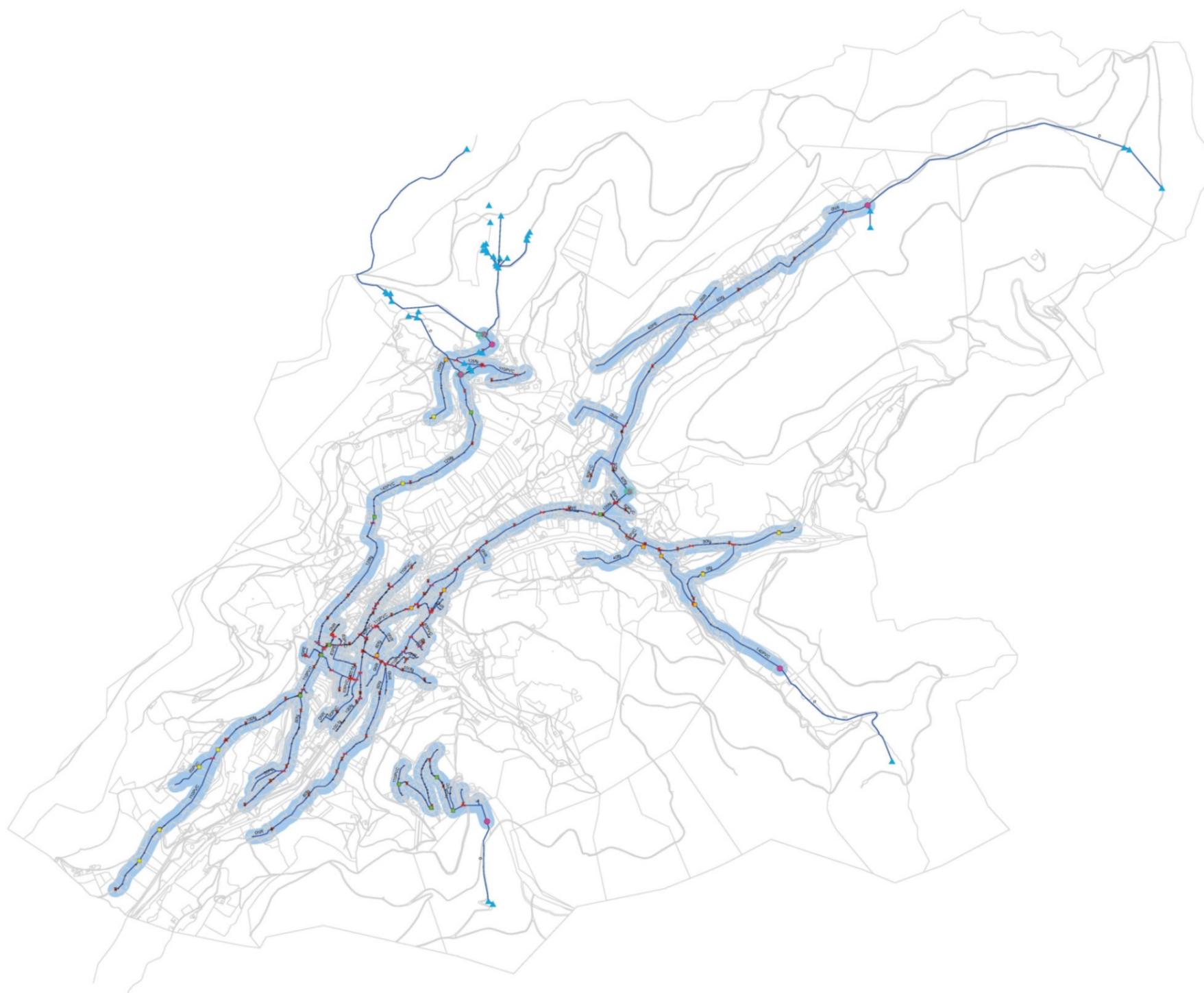
Alimentation gravitaire depuis les sources

Commune de Bussang (88)

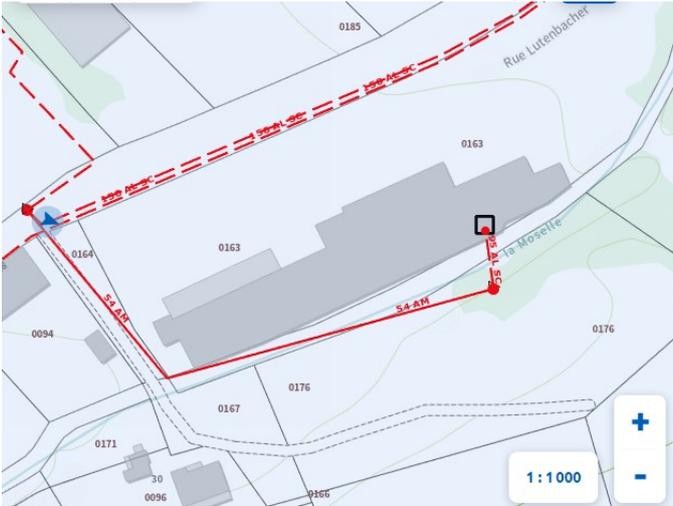
Réseau Eau Potable
1/10 000^{ème}

Légende

-  ressource
-  stockage
-  ventouse
-  vidange
-  regulateur pression
-  compteurs
-  vanne abonné
-  vanne sectorisation
-  poteau incendie
-  Canalisations
-  Zone desservie



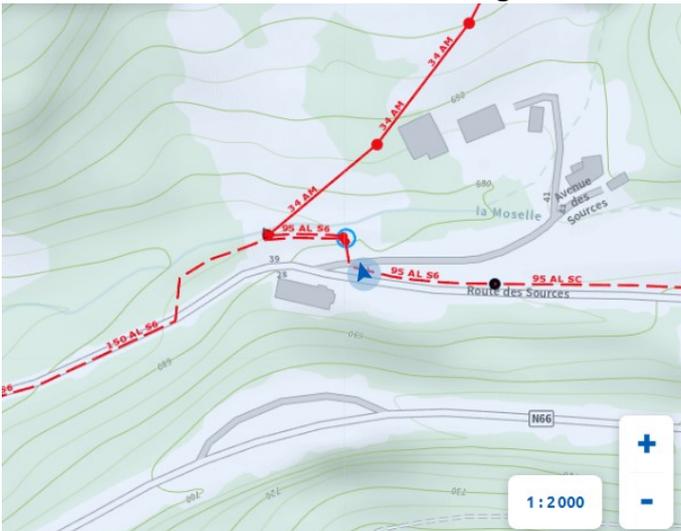
○ Poste client ex scierie CUNAT : 32 Rue Lutenbacher



○ Poste client ex NEOTEC : 16BIS Rue Lutenbacher

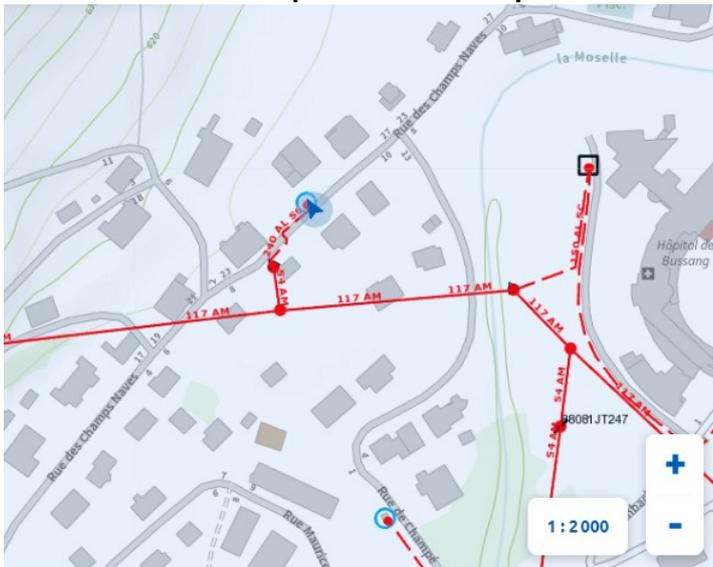


○ Urbain Portable « Etang Jean » : face au 28 Route des Sources



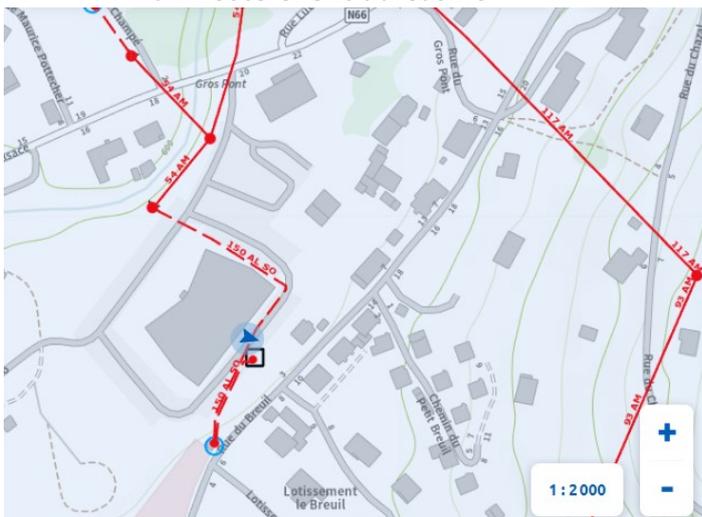
Impacté par le risque Inondation :

- Urbain portable « Champs Navés » face au 10 BIS Rue des Champs Navés

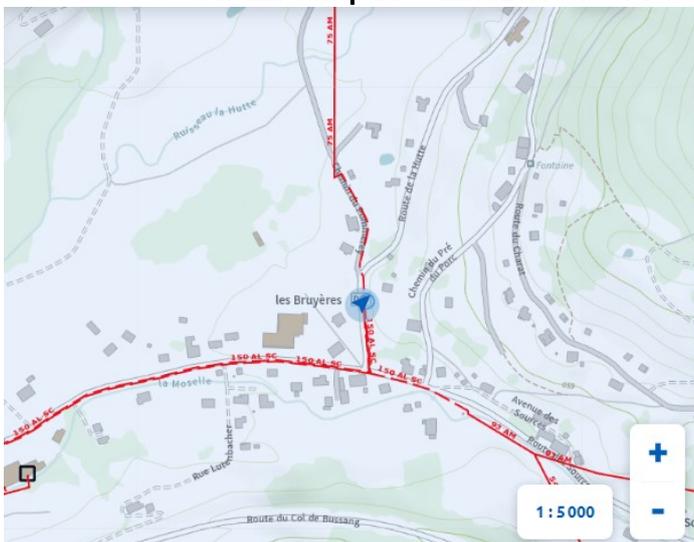


Impactés par le risque Transport Matières Dangereuses :

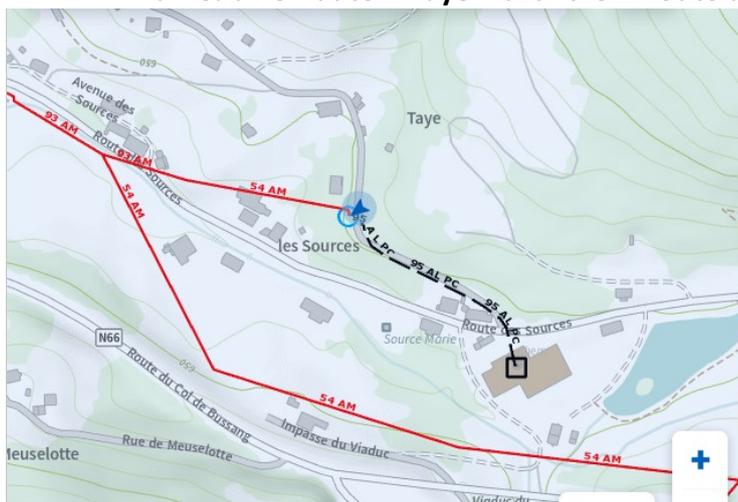
- Poste Client du Casino



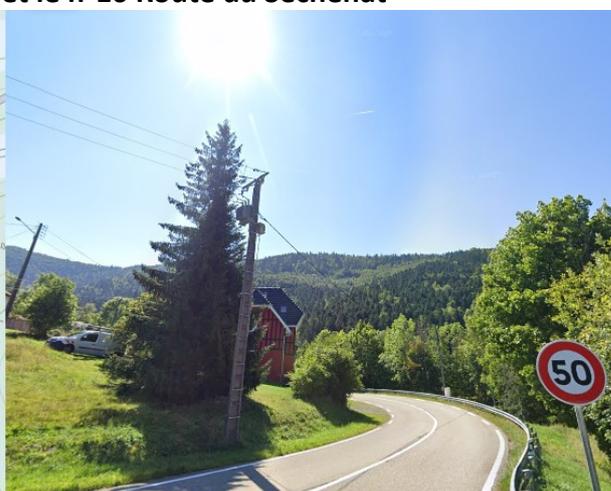
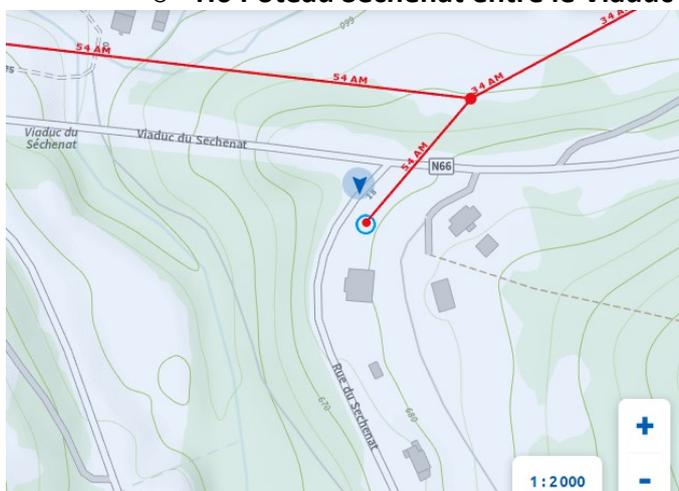
- Urbain compact « Meuzelotte » face au 1A Route de la Hutte



○ Cabine Haute « Teye » avant le 1 Route du Charat

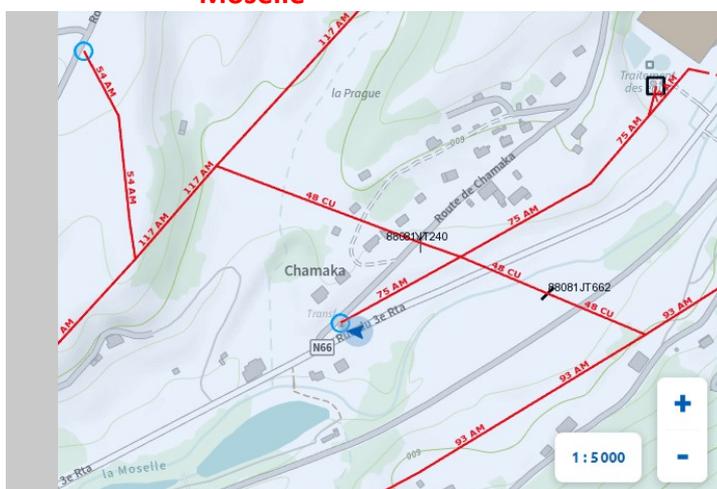


○ H6 Poteau Séchenat entre le Viaduc et le n°16 Route du Séchenat

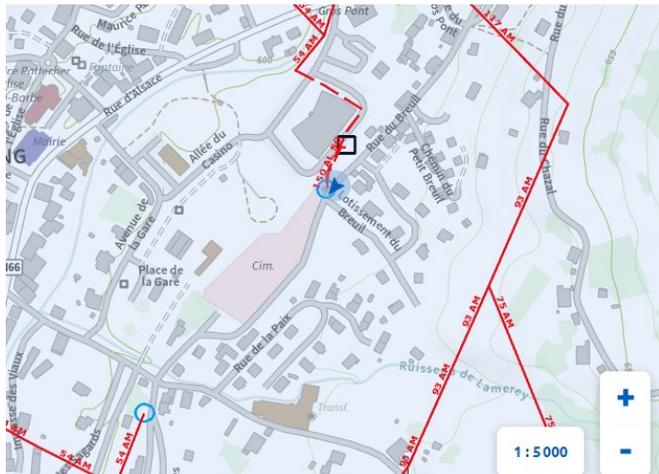


A proximité immédiate d'une zone à risque :

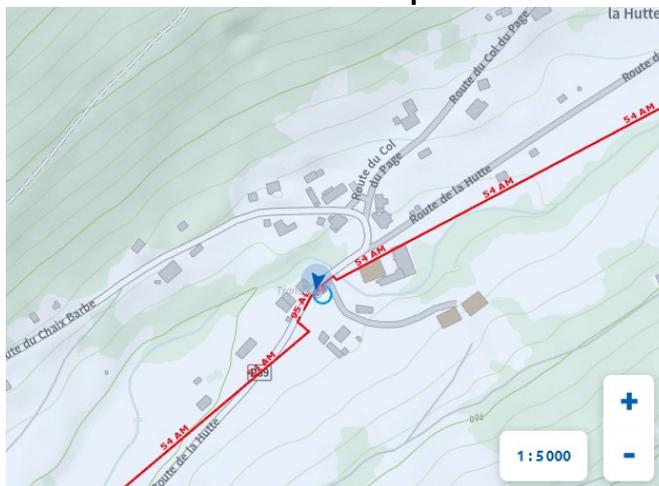
○ Cabine Haute « Champs Colnot » jonction Route de Chamaka / RN66 **proche Moselle**



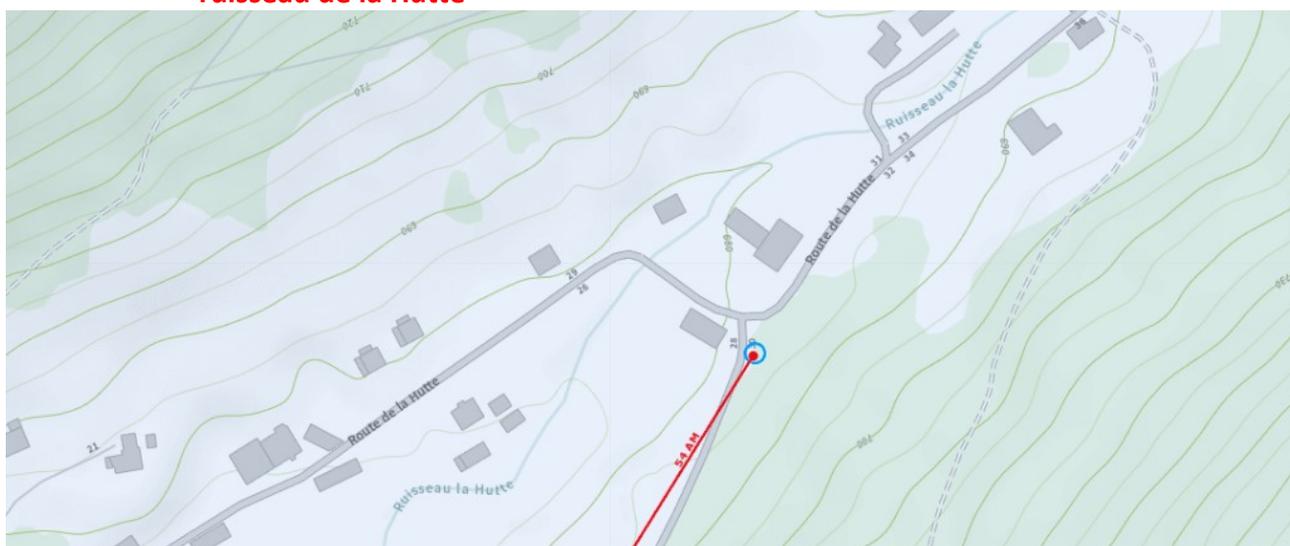
- Cabine basse « Rang de la Mort » Rue du Breuil avant le cimetière **proche zone TMD**



- Poste au sol simplifié « la Hutte » au niveau du n°8 **proche ruisseau de la Hutte**

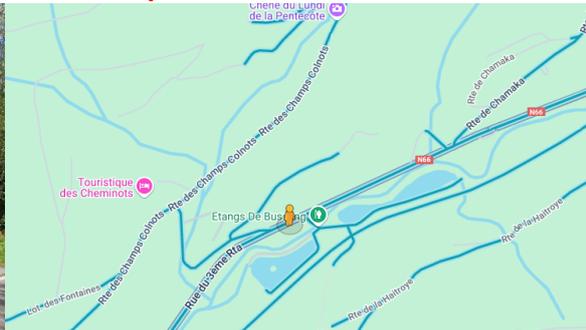


- H6 - Poteau H61 « le Collet » avant la route de l'envers de la Hutte **proche ruisseau de la Hutte**

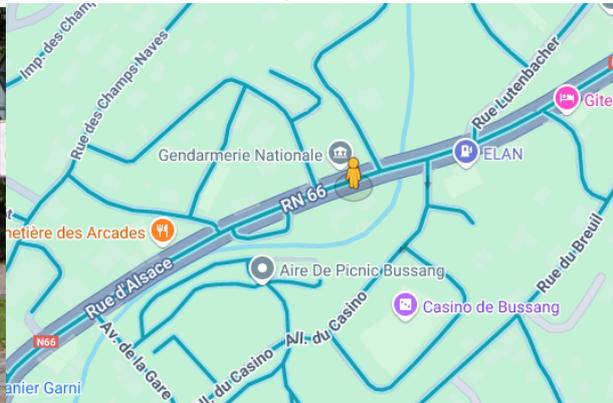


2.2.6. Réseau téléphonique et fibre

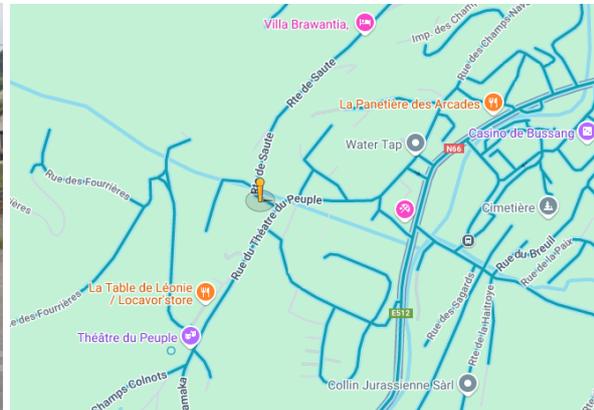
- Central télécom ORANGE le long de la RN66 **proche de la Moselle**



- SRO sous répartiteur optique LOSANGE Rue d'Alsace **proche de la Moselle**



- SRO sous répartiteur optique LOSANGE Rue du Théâtre



2.3. Enjeux économiques

2.3.1. Commerces

NOM	Adresse bâtiment	Responsable	Téléphone	Risque exposé
Pharmacie des Sources	3 Place de la Mairie	M. Romain HENRY	03 29 61 50 43	Séismes / Inondations
Vosges Loisirs	13 Place de la Mairie	M. Francis COUVAL	03 29 61 07 98	Séismes / Inondations
Au Panier Garni	17 Place de la Mairie	Mme Florence DAUDET	03 29 61 50 60	Séismes / Inondations
Crémerie	19 Place de la Mairie	Mme Nadine AFONSO	03 29 61 57 05	Séismes / Inondations
Café-Tabac du Peuple	2 Rue du Théâtre	Mme Laetitia BEGEL	03 29 23 12 96	Séismes / Inondations
Boucherie VILLEMIN	5 Rue du 3 ^{ème} RTA	M. Alexandre VILLEMIN	03 29 61 50 13	Séismes / Inondations
EBike Oxygen	9 Rue d'Alsace	M. Sébastien MEYER	06 82 06 82 26	Séismes / Inondations
Panetière des Arcades	9 BIS Rue d'Alsace	M. Arnaud VAXELAIRE	03 29 61 60 44	Séismes / Inondations
Garage de la Moselle	20 Rue d'Alsace	M. Thierry CROIZIER	03 29 61 50 32	Séismes / TMD
Garage Bussang Poids Lourds	33 BIS Rue Lutenbacher	MM. Frédéric et Philippe GAIDOT	03 29 61 53 80	Séismes / TMD
LAPORTE EURL	Entrepôt Avenue de la Gare	M. Jean Marc LAPORTE	06 07 32 19 73	Séismes
GAIDOT Motoculture	6 Rue de Lamerey	M. Claude GAIDOT	03 29 61 50 94	Séismes

2.3.2. Entreprises

NOM	Adresse entreprise	Responsable	Téléphone	Risque exposé
Bâtiment ex Scierie CUNAT	32 Rue Lutenbacher	M. COLIN Kévin		Séismes / TMD / Inondations
SA Semelle Claie	43 Rue Lutenbacher	M. VERDEAUX Daniel	03 29 61 51 61	Séismes / TMD
HANS Coffrage Menuiserie	20 Route de la Haitroye	M. TUAILLON Gilles	03 29 61 50 54	Séismes
COLLIN Jurassienne	5 Route de la Haitroye	M. COLLIN Gauthier	03 29 61 50 51	Séismes
Fackelmann France	42 Rue du 3 ^{ème} RTA	M. BUCHER Éric	03 29 61 53 20	Séismes

2.3.3. Artisans

NOM	Adresse entreprise	Responsable	Téléphone	Risque exposé
FOKI SAS Peinture, plâtrerie	8 Rue Lutenbacher	M. FOKI Guillaume	03 29 61 50 23	Séismes / TMD
« Le Rucher de Lilou » Apisource	4 Route des Sources	M. BOLON-TONDA Michel et GIERSZAL Laëtitia	06 71 99 75 23	Séismes / TMD / Inondations
COLIN / KIENTZY	Stockage de bois entre le 16 et le 20			Séismes / Inondations
LC Menuiserie	23 BIS Rue du Théâtre	M. CLAUDE Laurent	06 75 62 70 24	Séismes
VALDENAIRE Joël Ébénisterie	1 Route de la Hutte	M. VALDENAIRE Joël	03 29 61 60 23	Séismes
KIENTZY et Fils	Chemin du Pré Jules	M. KIENTZY Gislain	06 80 99 72 68	Séismes

2.3.4. Agriculteurs

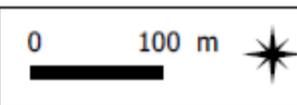
NOM	Adresse exploitation	Téléphone	Risque exposé
CLAUDEL Amandine « La Chèvrerie de la Moselle »	43 Route des Sources	03 29 23 04 84	Séismes / TMD
SCEA VANNON Fils MG	3 Route du Tremplin	03 29 61 55 56	Séismes
PARMENTIER Alain La Ferme du Pommerey	3 Chemin du Pommerey	03 29 61 54 06	Séismes
REICHENBACH Dominique	12 Rue du Chazal	03 29 61 52 81	Séismes
FIGUEIREDO Sonia	14 Rue du Chazal		Séismes

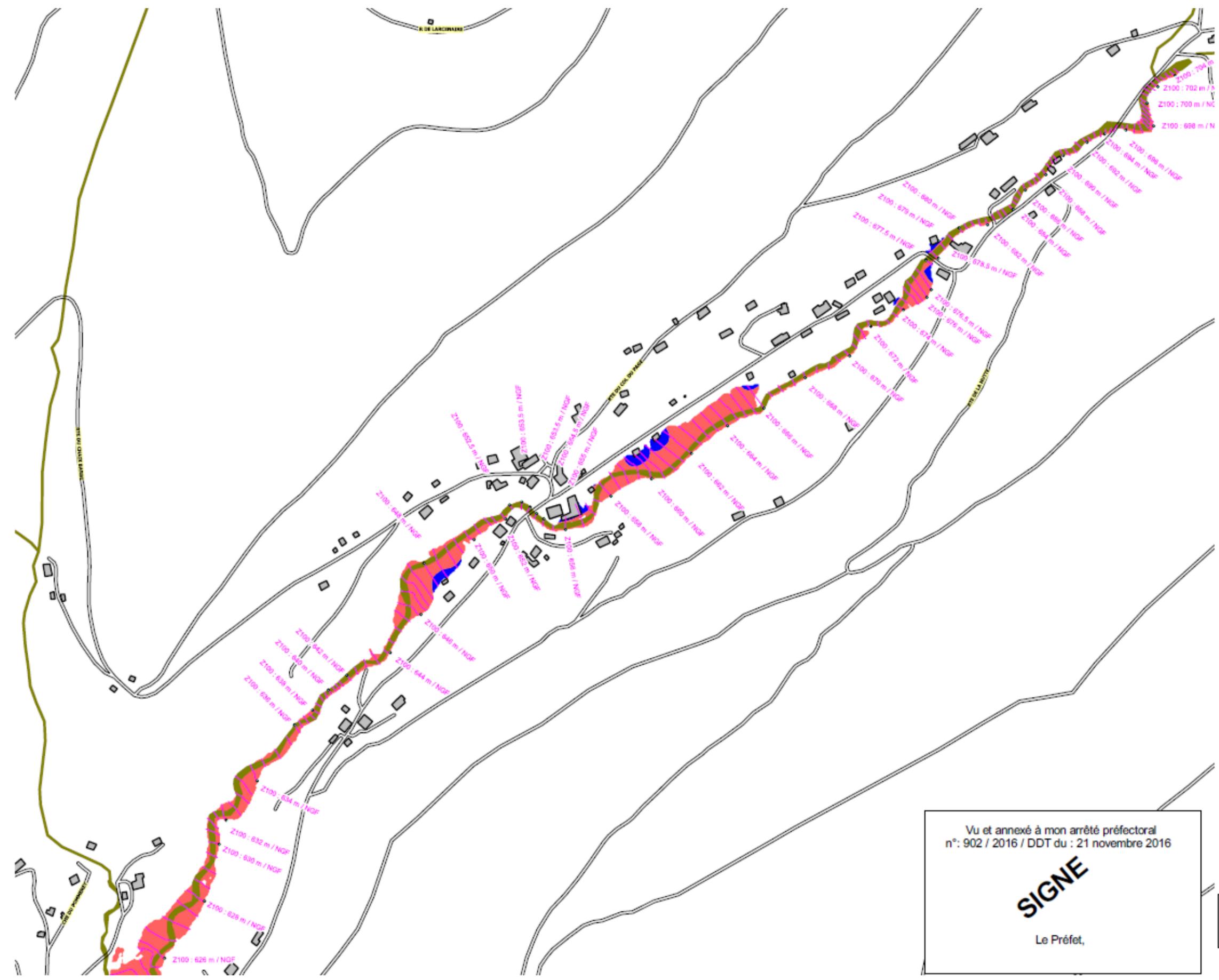
Zonage réglementaire PPRi de la Moselle et ses affluents

BUSSANG (1/4)

- Zone bleue
- Zone rouge
- Zone rouge inconstructible
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plan d'eau
- Limite communale

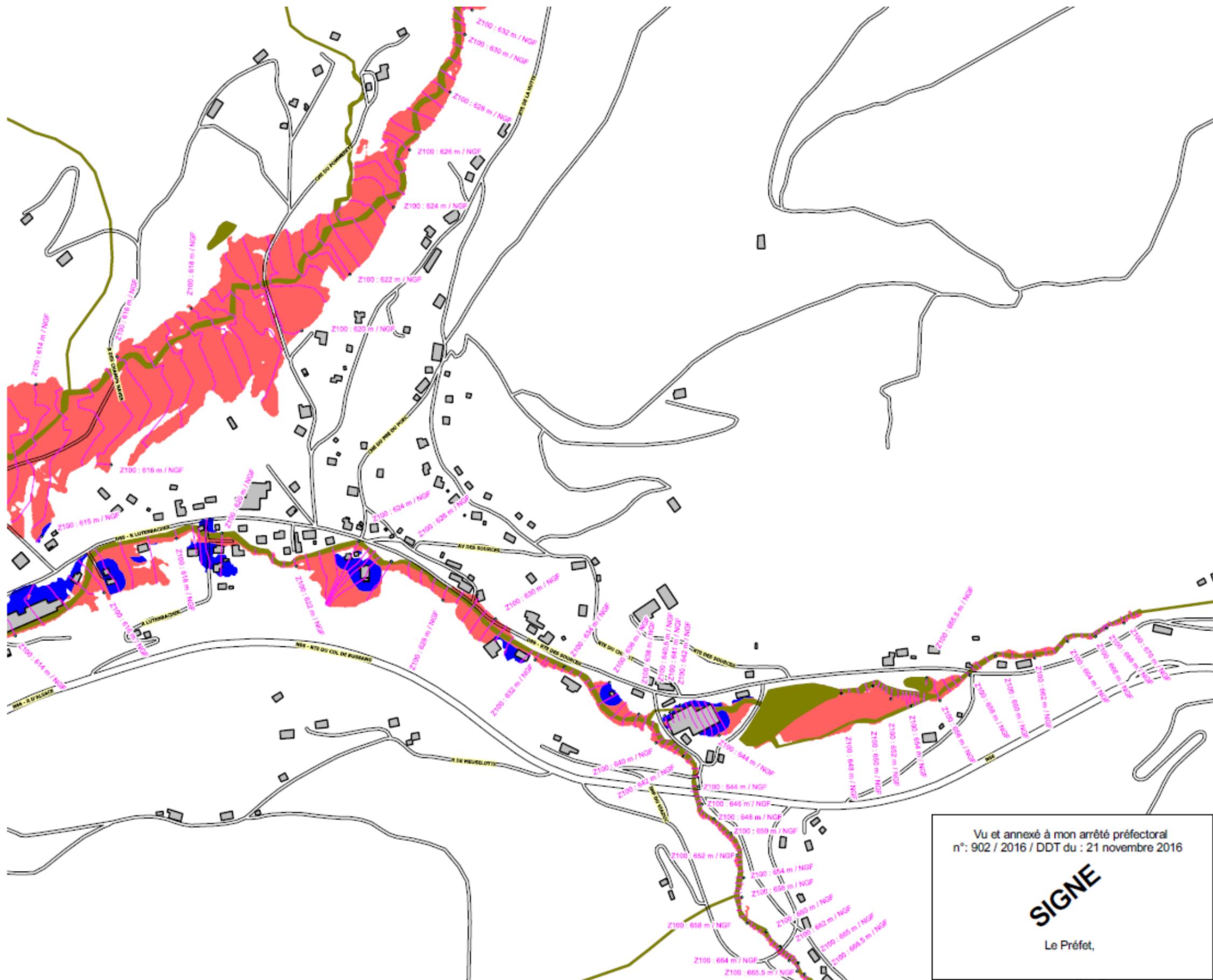
Vu et annexé à mon arrêté préfectoral n°: 902 / 2016 / DDT du : 21 novembre 2016
SIGNE
 Le Préfet,

Sources : ©IGN©
 Conception : SER / BPR - TV

Novembre 2016



**Zonage
 réglementaire
 PPRI
 de la Moselle
 et ses affluents**

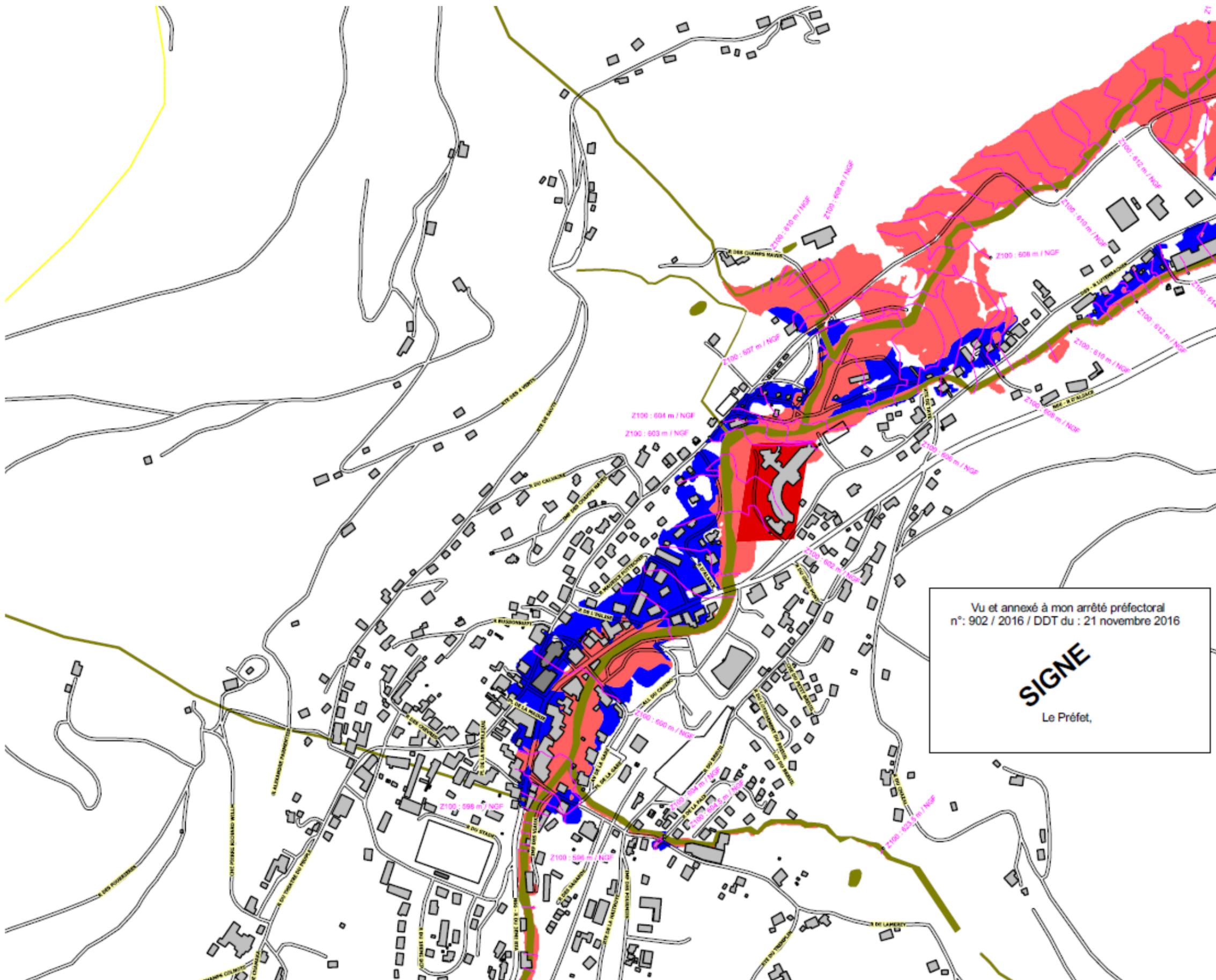
**BUSSANG
 (2/4)**



- Zone bleue
- Zone rouge
- Zone rouge inconstructible
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plan d'eau
- Limite communale

Vu et annexé à mon arrêté préfectoral
 n°: 902 / 2016 / DDT du : 21 novembre 2016
SIGNE
 Le Préfet,

Sources : @IGN©
 Conception : SER / BPR - TV
 0 100 m 
Novembre 2016



**Zonage
 réglementaire
 PPRi
 de la Moselle
 et ses affluents**

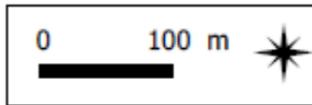
**BUSSANG
 (3/4)**

- Zone bleue
- Zone rouge
- Zone rouge inconstructible
- Cote de la crue de référence
- Cours d'eau et plan d'eau
- Limite communale

Vu et annexé à mon arrêté préfectoral
 n°: 902 / 2016 / DDT du : 21 novembre 2016

SIGNE
 Le Préfet,

Sources : ©IGN©
 Conception : SER / BPR - TV



Novembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

Zonage réglementaire PPRi de la Moselle et ses affluents

BUSSANG (4/4)

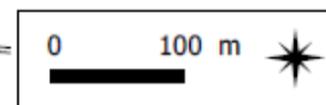
- Zone bleue
- Zone rouge
- Zone rouge
inconstructible
- Cote de la crue
de référence
- Cours d'eau
et plan d'eau
- Limite
communale

Vu et annexé à mon arrêté préfectoral
n°: 902 / 2016 / DDT du : 21 novembre 2016

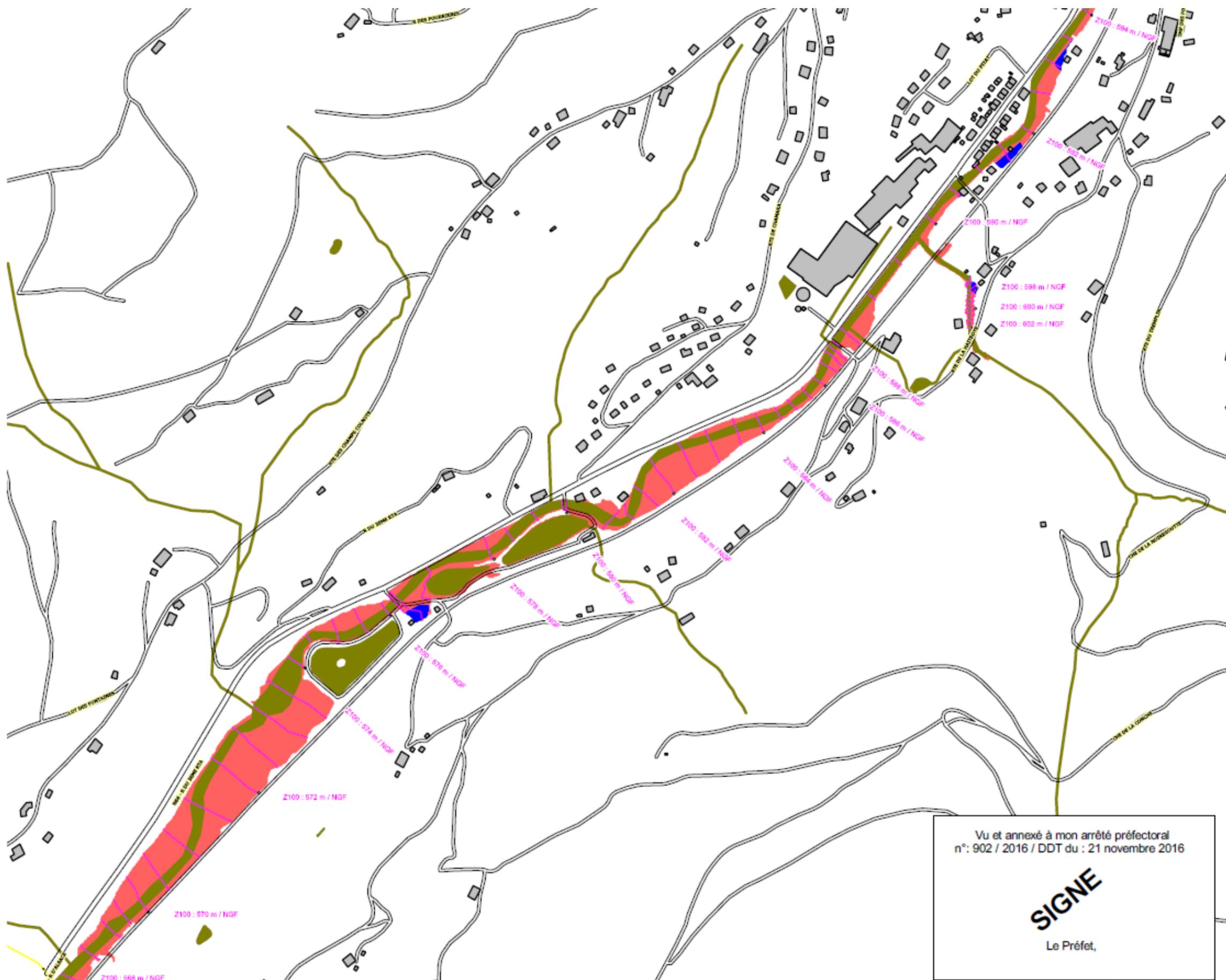
SIGNE

Le Préfet,

Sources : ©IGN©
Conception : SER / BPR - TV



Novembre 2016



3. RECENSEMENT DES MOYENS

3.1. Moyens humains

type	nom	téléphone	portable
Moyens communaux ou intercommunaux			
<u>Élus :</u>	Bachir AID (Maire) Pascale SPINNHIRNY (1er adjoint) François ROYER (2 ^{ème} adjoint) Sylvie LOHNER (3 ^{ème} adjoint)		
<u>Agents :</u>	BOZZOLO Marjorie (Secrétaire) (Responsable STM) Agent d'accueil (Adjoint administratif) MOUGEL Joëlle (Adjoint administratif) COLIN Sébastien (Adjoint administratif) CLAUDEL Michel (Adjoint technique) CLAUDEL Pascal (Adjoint technique) CUNAT Didier (Adjoint technique) ROCH Arnaud (Adjoint technique) GUILBERT Bruno (Adjoint technique) SUTTER Sébastien (Adjoint technique) AIGUIER Francine (Adjoint technique) ROUSSEL Christine (Adjoint technique)		
Moyens privés communaux			
<u>Hôpitaux lieux de soins</u>	Hôpital local de Bussang Hôpital de Remiremont Hôpital de Thann	03 29 61 50 40 03 29 23 41 41 03 89 37 71 00	
<u>Médecins</u>	Maison de Santé (St Maurice sur Moselle) PUMO Michèle GEHIN Virginie	03 29 25 16 28 03 29 61 50 71	
<u>Pharmacie</u>	Pharmacie des Sources M. Romain HENRY	03 29 61 50 43	
<u>Laboratoire d'analyse</u>	Laboratoire Analyses et Biologie Clinique	03 29 62 11 34	
<u>Ambulances</u>	Ambulances Arnould B (Cornimont) Ambulances Les Lilas (Le Thillot)	03 29 28 20 10 03 29 25 00 75	
<u>Pompes funèbres</u>	PF Creusot (le Thillot) PF Mangel (Cornimont)	03 29 25 06 55 03 29 24 26 33	

3.2. Moyens matériels

3.2.1. Moyens communaux ou intercommunaux

<i>type</i>	<i>lieu</i>	<i>contact</i>	<i>Observations*</i>
Sonorisation portable	Mairie	M. Sébastien COLIN	Avec 1 micro HF + diffusion sur clé USB
Sonorisation mairie	Mairie	M. Sébastien COLIN	Diffusion sur la place
Sirène	Mairie	SDIS	Pilotable en radio par le CODIS et directement via le bouton situé à l'entrée de la mairie
Tables et chaises	Centre communal Chalet Luc COLIN Salle des Fêtes	M. Pascal CLAUDEL	
Frigo, cafetière, plaques Percolateur	Centre communal Chalet Luc COLIN Salle des Fêtes	M. Pascal CLAUDEL	Dans cuisine professionnelle
Couvertures, couettes et oreillers	Centre communal	M. Pascal CLAUDEL	Situées dans la réserve et chambres
Mascott voirie Mascott espaces verts Mercedes Unimog Camion de chantier 17T	STM	M. Pascal CLAUDEL	4 camions disponibles
Tracteur Lindner Mini-pelle Chargeur Remorque espaces verts 4.9T Remorque 500kg	STM	M. Pascal CLAUDEL	
Master SDE Master Kangoo Clio OT et STM Tondeuse autoportée	STM	M. Pascal CLAUDEL	
Tronçonneuses Débroussailleuses	STM	M. Pascal CLAUDEL	Liste à affiner
<u>Electricité</u> Groupe Electrogène portatif Eclairage	STM	M. Pascal CLAUDEL	Liste à affiner
<u>Génie civil</u> Echelle Parpaings Compresseur remorquable	STM	M. Pascal CLAUDEL	Liste à affiner
<u>Sécurité</u> Chasubles Harnais Casques	STM	M. Pascal CLAUDEL	Liste à affiner
<u>Eau</u> Pompe Citerne	STM	M. Pascal CLAUDEL	Liste à affiner

Balisage Barrières vauban Barrières de chantier Cônes Panneaux Feux de chantier	STM	M. Pascal CLAUDEL	Liste à affiner

() capacité, délai de mise à disposition, quantité, ...*

3.2.2. Moyens privés

<i>type</i>	<i>lieu</i>	<i>contact</i>	<i>Obs*</i>
<u>Lieux d'hébergement</u>	Centre Communal du Quartier Centre Azureva Domaine de Champé (Camping) Auberge Alsacienne Hôtel Restaurant du Tremplin	Mairie 03 29 61 50 05 03 29 61 51 74 M. GEHIN 03 29 61 61 51 MM STIER et ROYER 03 29 23 28 21 MM PILLER 03 29 61 35 19	
	Gite de groupe Family Friends and Fools Gite l'Évasion Gite des Sources Centre de vacances de Damelevières Maison Familiale de Villers les Nancy Gite Jean Maillard ATC Gite la Bouloie	ST SPRL (Belgique) M. CUINIER 03 29 24 87 47 MM CHONAVEY 06 36 88 75 66 Mme ROUSSIN 03 29 61 61 65 03 29 61 51 95 03 29 61 62 13 SILA (Belgique)	
<u>Lieux de restauration</u>	Centre Azureva Domaine de Champé (Camping) Auberge Alsacienne Hôtel Restaurant du Tremplin	03 29 61 51 74 M. GEHIN 03 29 61 61 51 03 29 23 28 21 MM PILLER 03 29 61 35 19	
<u>Commerces d'alimentation (boulangerie, épicerie...)</u>	Panetière des Arcades Au Panier Garni Boucherie Villemin Intermarché (Le Thillot) Lidl (Le Thillot) Aldi (Fresse sur Moselle)	M. VAXELAIRE 03 29 61 60 44 Mme DAUDET 03 29 61 50 60 M. VILLEMIN 03 29 61 50 13 03 29 25 00 76	
<u>Transport</u>	CONNEX (Transdev Veolia) Remiremont	03 29 62 43 44	
<u>Manutention, levage, TP</u>	Manutention des Ormes JC Logistique NICOLLET Thierry KIENTZY et Fils Communauté de Communes (balayeuse, nacelle)	03 29 25 04 67 03 29 25 73 12 03 29 25 19 04 06 80 99 72 68 03 29 62 05 02	

EXEMPLE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire de BUSSANG,

Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment les articles 27 et 28 concernant la prise en charge des frais « opération de secours »,

Vu l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'accident, l'événement survenu le
..... à heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est prescrit à M.....
demeurant à

- de se présenter sans délai à la Mairie de BUSSANG
pour effectuer la mission dequi lui sera confiée

- ou de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :

.....
et de le faire mettre en place dans le lieu suivant :

Article 2 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie OU le Directeur Départemental de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BUSSANG, le

Le Maire,

Bachir AïD

Les frais de réquisition sont à la charge de la commune sauf convention contraire.

4. ORGANISATION COMMUNALE DE GESTION DE CRISE

4.1. La cellule communale de crise (CCC)

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est déclenché :

- De la propre initiative du Maire ou de son représentant, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement et des mesures à mettre en place. Il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale.
- Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire ou son représentant, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale. Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte.

Poste de commandement communal :

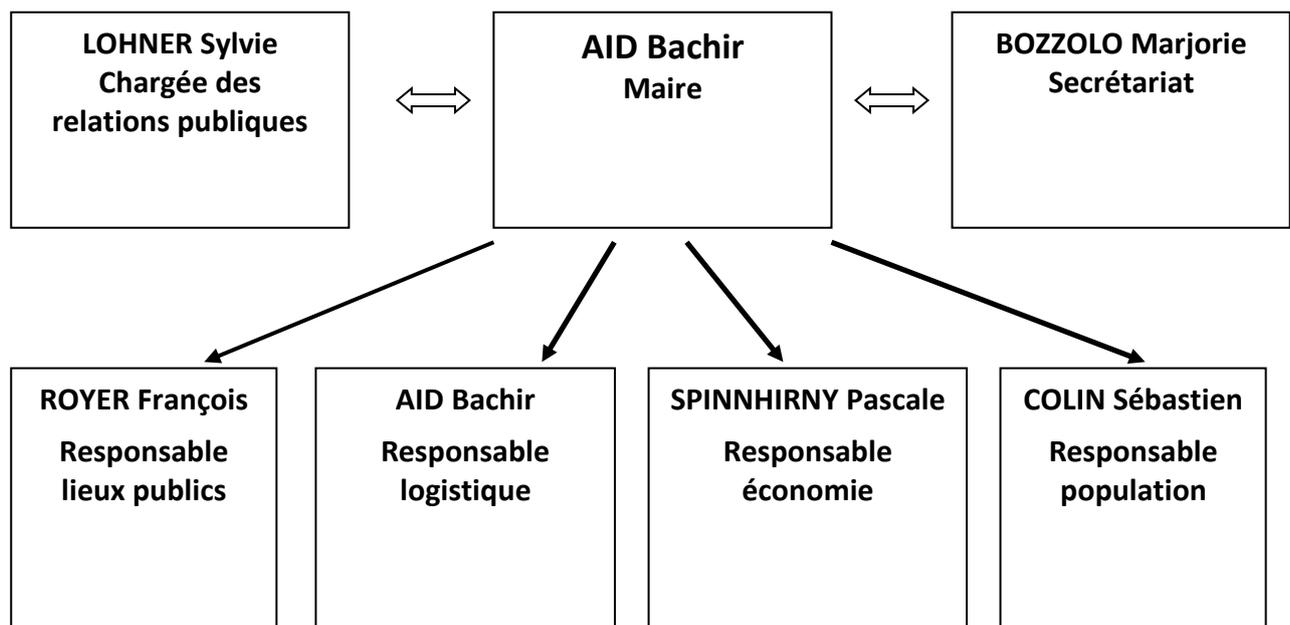
Adresse et téléphone Bâtiment des Services Techniques Municipaux
1A Impasse des Fourmies
Tél **03 29 61 97 47**

Endroit précis : Depuis la RN66 tourner à côté de la Boucherie VILLEMIN, traverser le pont puis après la Voie verte tourner à droite (Route de la Haitroye)

Cartographie à prévoir au poste de commandement communal pour mise en place sur support mural :

- 2 cartes au 1/25000
- 2 cartes au 1/100000
- 1 carte des établissements recevant du public (ERP)
- 1 carte des réseaux d'assainissement
- 1 carte des enjeux à échelle adaptée

Composition de la CCC :



4.2. Organisation de l'Alerte

4.2.1. Personnes chargées de la réception de l'alerte lancée par la préfecture

Aux heures d'ouverture de la Mairie :

- BOZZOLO Marjorie (secrétaire de mairie)

Sinon :

- AID Bachir (Maire)

- ROYER François (2^{ème} adjoint)

4.2.2. Règlement d'alerte

Qui s'occupe de la diffusion de l'alerte ?

Aux heures d'ouverture de la Mairie :

Le Maire ou l' élu d'astreinte fait prévenir par le standard de la mairie :

- le responsable de chaque cellule, les membres de chaque cellule

- Il est rappelé alors à chaque interlocuteur la cellule dans laquelle il va intervenir, sa localisation, et il lui est donné des informations sur la situation opérationnelle.

Les numéros de téléphone sont donnés dans l'annuaire de crise.

Sinon :

Le Maire ou l' élu d'astreinte contacte le responsable de chaque cellule, qui contacte les membres de sa cellule.

Quel moyen d'alerte ?

1) mise en route de la sirène : **10 coups montants et descendants en cas de risque nécessitant un confinement immédiat des populations.**

2) passage du véhicule municipal dans les rues, muni de la sonorisation portable et signalant le message d'alerte : message ciblé aux quartiers impactés en cas d'inondation avec ou sans évacuation.

3) message pour les médias (radios locales : Radios des Ballons, France Bleu Sud Lorraine)

4.2.3. Quel message d'alerte ?

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'accident ou de la situation.
- Consignes de sécurité à suivre.
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation.
- S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, vêtements chauds, etc...

NB : Il doit être concis et objectif

(Ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

Alerte sans évacuation

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer ou à vous confiner sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Pour votre habitation, appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.

Alerte avec évacuation

Votre habitation étant située en zone dangereuse du fait de : (préciser le risque)

Dû à la montée des eaux survenue le à heures

Une évacuation est envisagée.

Nous vous demandons donc de :

- Fermer vos réseaux de gaz, électricité, eau et chauffage
- Attacher vos objets encombrants susceptibles de flotter
- Si ce n'est déjà fait, monter les objets que vous souhaitez protéger ainsi que les produits qui pourraient être dangereux le plus haut possible

Une fois évacués, vous n'aurez plus, temporairement, la possibilité de revenir à votre domicile. Ainsi, en attendant l'ordre définitif d'évacuation, munissez-vous de :

- Vêtements de rechange
- Nécessaire de toilette
- Médicaments indispensables
- Papiers personnels
- Un peu d'argent

N'oubliez pas de fermer à clé votre habitation une fois évacuée. Soyez attentifs aux consignes qui vous seront données

TENEZ-VOUS PRETS A EVACUER DES QUE VOUS EN AUREZ RECU L'ORDRE

4.3. Les actions prévues par la commune en cas de crise

4.3.1. Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde

☞ Déclenchement dès que le Maire estime que la sécurité des biens et des personnes est engagée.

Par exemple :

- Crue centennale de la Moselle et du ruisseau de la Hutte : il pourra être envisagé l'évacuation des habitations les plus impactées.
- Explosion d'un véhicule TMD dans le cas où un risque subsiste pour les bâtiments alentours (risque d'incendie par propagation)
- Ou tout autre événement inhabituel qui nécessite son déclenchement.

Le Maire ou son représentant averti le préfet dès le déclenchement du PCS.

4.3.2. Actions relatives à la population

Evacuation

- Evacuation des habitations suite à diffusion du message d'alerte : crue importante, incendie suite à accident TMD....
- Les personnes qui le peuvent doivent rejoindre le point d'hébergement par leurs propres moyens (véhicule personnel, à pied...)
- Ensuite des rondes en porte à porte par les personnels communaux avertiront les personnes fragiles, ou à mobilité réduite de la nécessité d'évacuer. Un transport pourra être envisagé le cas échéant.
- En cas de besoin il pourra être fait réquisition de moyens de transport en commun (société Veolia)

Hébergement

- Rapatriement au Centre Communal du Quartier (8 Rue du Stade, possibilité de loger dans la salle du RDC)
- Si nécessaire hébergement à la Salle des Fêtes (2 Place de la Mairie)
- Enfin réquisition de lieux d'hébergement collectif (gîtes de groupe...)
- Possibilité de restauration au Centre Communal (cuisine professionnelle).

4.3.3. Relatives aux infrastructures de la commune

Ponts

- Mise en place de batardeaux en cas de crue importante sur les ponts suivants :

- **P1 : Pont près de la Boucherie Villemin**



- **P2 : Pont près de la place de la Mouline**



- **P3 : Gros Pont sur la RN66**



- **P4 : au niveau du n°15 Rue Lutenbacher sur la RD89**



- **P6 : Pont de Ventron sur la Route des Sources**



- **P7 chemin du Pommerey : accès aux fermes PARMENTIER et HAMAMI ainsi qu'aux n°2 à 12 de la Rue**



Routes

- Si nécessaire protection de la RN66 qui serait submergée contre les crues dans le centre bourg entre le Pont 1 (Boucherie) et le Pont 3 (Gros Pont)
- Fermeture des voies secondaires (voies communales) à la circulation si nécessaire et mise en place de déviations.
- Surveillance de la RD n°89 qui pourrait être submergée par endroits également.

**MODELE D'ARRETE COMMUNAL INTERDISANT LA CIRCULATION
SUR LES ROUTES COMMUNALES**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée;

Considérant. L'événement du, la Voie Communale n°.....entre.....et.....sera interdite en raison

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La Voie Communale n°....., sur la section comprise entre.....et....., est interdite en raison de.....

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de la commune de.....

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de **BUSSANG**.

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : M. le Maire de la commune de BUSSANG, le Commandant du Groupement de Gendarmerie ou le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Conseil Général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A BUSSANG, le.....

Le Maire,

Bachir AïD

4.4. Fiches d'actions de chaque responsable de domaine

Monsieur le Maire

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'à la mise en œuvre d'un dispositif ORSEC par le préfet.

En cas d'alerte (météo, inondations, ...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas de crise, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- **Prévoir le guidage des services de secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation des secours et prévoir un local pouvant servir de poste de commandement,**
- **Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise communale,**
- **Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper,**
- **Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés,**
- **Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement,**
- **Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques (voir modèle page 41),**
- **Se tenir informé (rendre compte à la préfecture si nécessaire),**
- **Demander l'attribution d'un numéro de téléphone dédié à l'information de la population.**

Secrétariat

Centre Crise Municipal (CCM)

- ❖ Identité du titulaire : Mme Marjorie BOZZOLO
- ❖ Identité du suppléant : Mme Eugénie CHEVREUIL

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

↳ **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (réception et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour le calendrier des événements de la CCM

↳ **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

Chargé des relations publiques

- ❖ Identité du titulaire : Mme Sylvie LOHNER
- ❖ Identité du suppléant : Mme Joëlle MOUGEL

Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM
- met en place un numéro de téléphone dédié à l'information de la population

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en liaison avec le Maire
- assure l'information des populations

Fin de crise

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

Responsable lieux publics et Etablissements recevant du public

- ❖ Identité du titulaire : M. François ROYER
- ❖ Identité du suppléant : Mme Christine ROUSSEL

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- informe les établissements
- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- gère la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

Fin de la crise

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

Responsable logistique

❖ **Identité du titulaire** : M. Bachir AID

❖ **Identité du suppléant** : M. Pascal CLAUDEL

Avant toute crise

- S'assure régulièrement que les moyens de la commune sont opérationnels en cas de crise et notamment qu'un téléphone filaire fonctionne sans électricité.

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte,
- Met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire),
- Alerte et informe les gestionnaires de réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc...).

Pendant la crise

- met à disposition de la mairie le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings, etc...),
- Met à disposition du maire le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre,
- Active et met en œuvre le centre de rassemblement de la commune (voir page ...),
- Organise le transport des personnes,
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmission.

A L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES ET DE L'ANNUAIRE OPERATIONNEL

Fin de la crise

- informe les équipes techniques de la commune,
- organise la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise,
- participe à la réunion de débriefing présidée par le maire.

Responsable économie

❖ **Identité du titulaire** : Mme Pascale SPINNHIRNY

❖ **Identité du suppléant** : M. Arnaud ROCH

Au début de la crise

- Est informé de l'alerte,
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

Pendant la crise

- Informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE OPERATIONNEL

Recense :

- les personnels présents sur le site
- les personnels en mission en extérieur du site
- le nombre de personnes fragiles ... éventuellement présents

Fin de la crise

- Informe les commerçants – artisans – entreprises contactés,
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le maire.

Responsable population

- ❖ Identité du titulaire : M. Sébastien COLIN
- ❖ Identité du suppléant : Mme Sonia FIGUEIREDO

↳ Au début de la crise

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

↳ Pendant la crise :

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable...)
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les forces de l'ordre
- mobilise en tant que de besoin les associations de secouristes (logistique hébergement, etc.)

A L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE

↳ Fin de la crise :

- prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

5. ANNUAIRE OPERATIONNEL

CONFIDENTIEL